

# L'espace public au cœur du renouvellement urbain

Thème de réflexion 2014

## Rencontre professions cadre de vie

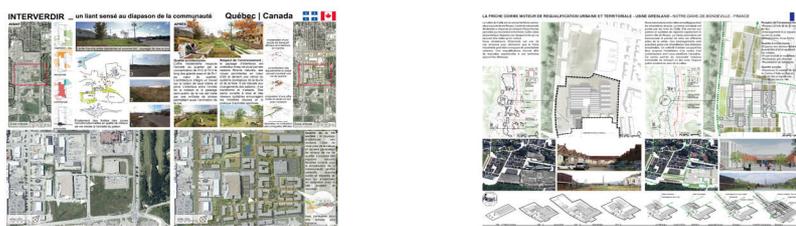


## Prix national



Séminaire  
ROBERT AUZELLE  
arturbain.fr

## Concours international



DGALN





# **L'espace public au cœur du renouvellement urbain**

Thème de réflexion 2014

**Rencontre avec les professions du cadre de vie**

**Prix national**

**Concours international**

*Association pour l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie  
Sous la direction de Robert-Max Antoni*

## Objet

Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie, pour améliorer la qualité de la vie et la qualité du cadre de vie des habitants.

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

## Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son œuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

## Quatre manifestations annuelles

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

### 1/ L'assemblée générale et le thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

### 2/ La Rencontre avec les organisations professionnelles

permet de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Les actes de cette rencontre font l'objet de publications dans les revues professionnelles.

### 3/ Le Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr). Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

La soirée de la remise du Prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'Art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

### 4/ Le Concours international arturbain.fr

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

## L'enseignement à distance sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) et les publications

Sous la direction du Président-fondateur Robert-Max Antoni, permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant des vidéos pédagogiques, les publications et les articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

## Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MLET) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat** (Adpi, Metalco Mobil Concept, Crédit Mutuel), des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fond d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.

## ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."



# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>7</b>
<b>Introduction et thème de réflexion 2014</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre I :</b> <b>Rencontre-débat entre les professions du cadre de vie</b> <b>et les services de l'Etat</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre II :</b> <b>Prix national arturbain.fr 2014</b>	<b>19</b>
<b>Chapitre III :</b> <b>Concours international arturbain.fr 2014- 2015</b>	<b>31</b>
<b>Conclusions des 3 manifestations</b>	<b>55</b>
<b>Annexes</b>	<b>59</b>



## Avant-propos

Message de Madame **Silvia PINEL**, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité lors du Prix national arturbain.fr du Séminaire Robert Auzelle, « L'espace public au cœur du renouvellement urbain » 27 novembre 2014

Je regrette de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui pour la remise du Prix National de l'art urbain organisé par le Séminaire Robert Auzelle.

J'ai tenu à vous adresser ce message de soutien, car en faisant la promotion de la qualité du cadre de vie, **vos démarches confortent les missions qui sont au cœur de mon ministère.**

Par son approche pluridisciplinaire, l'architecte et urbaniste **Robert Auzelle**, dont le centenaire de la naissance a été célébré l'année dernière, était **un véritable précurseur.**

Si c'est une figure encore trop peu connue du grand public, **sa réflexion novatrice a mis pour la première fois la question de la qualité de nos usages au cœur des projets.**

Depuis 1984, votre Séminaire lui rend hommage quotidiennement par son action, et j'en suis heureuse **car il s'agit d'une approche résolument moderne qui devrait être adoptée pour chacune de nos opérations de construction.**

**C'est pourquoi mon Ministère continuera de soutenir ce Séminaire.**

La crise à laquelle fait face le secteur du bâtiment est grave, et **nous devons relancer la construction** pour répondre aux besoins des Français.

Néanmoins, **si nous devons construire plus, nous devons aussi et d'abord construire mieux.** C'est là le sens du plan pour le logement que porte le Gouvernement et qui conjugue ces deux impératifs.

En valorisant des réalisations existantes, **le Prix National de l'art urbain s'attache à considérer les qualités d'usage de nos espaces.** Il s'agit bien là d'un point fondamental en matière d'aménagement et de d'urbanisme.

**L'innovation technique et technologique doit être au service de l'amélioration de notre cadre de vie,** et si la qualité architecturale est incontournable pour nos villes, la qualité du vivre-ensemble l'est encore plus.

**Le Prix National de l'art urbain permet de mettre en lumière** le dialogue entre les espaces publics et le bâti, qu'interrogent notamment la densité et les formes urbaines, mais aussi **l'accès équitable aux services et équipements publics.**

Je suis donc heureuse que les projets lauréats donnent à voir des territoires de villes moyennes ou petites, y compris en outre-mer. **L'excellence en matière de construction et d'espaces publics ne doit pas être réservée aux seules métropoles mais doit irriguer l'ensemble de nos territoires y compris ruraux et périurbains.**

**Vous avez cette année dédié votre concours à la question essentielle du renouvellement urbain.** Il répond tout à la fois aux enjeux de nos espaces de vie urbains et à ceux des zones rurales qui ne peuvent plus s'envisager séparément.

**Nos territoires sont tout simplement solidaires,** et chacune des démarches d'aménagement doit en tenir compte.

**Je salue chaleureusement les projets lauréats** portés par les villes d'Épernay, de Fort-de-France, de La Grand Combe, de Maubeuge, de Saint-Brieuc et de Val de Reuil.

**Vos opérations sont exemplaires** tant pour la qualité de leurs formes urbaines, que dans leurs dimensions environnementales et sociales.

C'est bien le dialogue de toutes ces problématiques qui est le gage d'un projet de renouvellement urbain réussi.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle cérémonie.

## Introduction

Depuis sa fondation en 1984, les actions pédagogiques engagées par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) participent à la promotion de l'Art urbain, tel que le définit le Séminaire Robert Auzelle<sup>1</sup>, et de l'éthique du cadre de vie. Elles s'inscrivent dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec la DGALN et le PUCA sur un thème de réflexion venant en soutien des politiques publiques de développement durable et de la transition énergétique :

« **L'espace public au cœur du renouvellement urbain** »

Le thème 2014 est choisi à la suite d'une consultation du milieu professionnel et universitaire du cadre de vie. Il concerne l'espace, notre bien commun. Il s'intéresse plus particulièrement à des territoires à échelle humaine telles « les petites villes et les communautés de communes » ainsi qu'aux questions posées par l'éthique professionnelle du cadre de vie. Il interpelle les élus, les professionnels et les universitaires à l'occasion de 3 manifestations réunissant les membres et les invités du SRA.

Sont réunis dans ce dossier 3 chapitres présentant :

La **Rencontre avec les professions du cadre de vie et les services de l'Etat** du 1<sup>er</sup> octobre 2014 :

Les contributions des organisations professionnelles permettent de connaître les actions menées par leurs membres sur le thème au regard de leurs responsabilités professionnelles.

Le **Prix national arturbain.fr** du 27 novembre 2014 :

Les 6 opérations présentées par les maires et les maîtrises d'ouvrages illustrent le thème ; elles sont sélectionnées pour leur valeur exemplaire, chaque opération est présentée en faisant ressortir les qualités architecturales, sociales et environnementales (nota).

Le **Concours international arturbain.fr** du 28 mai 2015 :

En langue française, les esquisses des équipes pluridisciplinaires pilotées chacune par un professeur accompagné d'étudiants, sont présentées selon la méthode avant/après pour apprécier les améliorations apportées au cadre de vie.

Les esquisses font également valoir, comme pour les opérations du Prix national, les qualités pré-supposées de leurs propositions pour améliorer la qualité du cadre de vie.

Les annexes indiquent le bilan d'activités du Séminaire Robert Auzelle pour 2014; elles donnent divers renseignements sur l'enseignement par Internet du Séminaire Robert Auzelle (bibliographie, films, agenda, Audimat etc.). Des petits films sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) complètent cette information.

La conclusion se réfère aux synthèses figurant dans les communiqués de presse en tête des 3 chapitres. Le lecteur pourra ainsi connaître la diversité des contributions et en tirer son enseignement. Les élus, professionnels et universitaires apprécieront l'utilité de ces travaux pour leur usage dans l'exercice de leurs responsabilités.

Nos remerciements vont au Ministère de tutelle chargé de l'urbanisme, à nos mécènes, aux sociétés membres, ainsi qu'aux bénévoles du Séminaire Robert Auzelle qui ont rendu possible l'organisation des 3 manifestations. Mais aussi aux intervenants des manifestations qui sont intervenus gracieusement.

Robert-Max ANTONI  
Président-fondateur

Nota : au cours de cette manifestation, des Bourses de l'Art urbain sont décernées aux jeunes professionnels ayant obtenu, dans l'année, une mention bien ou très bien au diplôme de Master sur un projet de fin d'études ressortant de l'Art urbain.

---

<sup>1</sup> Art urbain : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

## THEME DE REFLEXION 2014

### L'espace public au cœur du renouvellement urbain

Sur ce thème, les maîtres d'ouvrages publics et privés (et ou) les maîtres d'œuvre sont invités à se porter candidats au Prix national arturbain.fr 2014 en proposant des réalisations existantes, terminées depuis un an au moins, permettant notamment d'apprécier les qualités d'usage.

Les réalisations concernées sont situées, de préférence, dans les territoires des villes moyennes, des petites villes, inscrites dans une intercommunalité. Les étudiants et enseignants participant au Concours international proposent des esquisses faisant le diagnostic d'un état existant confronté à une proposition d'aménagement.

Ces réalisations et esquisses concernent un aménagement intégré de l'espace public et du bâti ayant fait l'objet d'un renouvellement urbain (ensemble des actions d'amélioration de la qualité de la vie des habitants et de leur cadre de vie).

Elles peuvent concerner des quartiers existants d'habitat social, de centres-villes, d'ensembles habitations (pavillonnaires ou collectifs), d'activités commerciales, de loisirs, en relation avec les territoires voisins.

Chaque réalisation et esquisse fait l'objet d'une présentation analytique au regard des 3 critères d'évaluation de la qualité du cadre de vie. Ces critères sont proposés à titre indicatif ; ils ne sont ni normatifs, ni exhaustifs. Le « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » reste un guide, à consulter sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).

#### La qualité architecturale

**Valoriser** les espaces publics comme lieu de structuration de l'espace bâti. À ce titre, l'implantation des immeubles, les traitements des sols et des façades délimitant les espaces publics conçus pour créer des paysages appréciés par les habitants...

**Prendre en compte** la notion de variabilité de la densité et des formes urbaines des ensembles de constructions à mesure humaine...

#### La qualité de la vie sociale

**Faciliter** à toute personne l'accessibilité aux équipements, aux services publics et aux transports en commun...

**Sécuriser** l'espace public de jour comme de nuit...

**Concier** avec les habitants sur les questions relevant de la vie publique

**Développer** la vie associative et les manifestations d'animation telles que marché, spectacles culturels et sportifs, brocante...

#### Le respect de l'environnement

**Mettre en réseau** les places, allées, trottoirs et squares avec les, parcs, mails, bois, plans d'eau, rivières... et favoriser ainsi l'usage des circulations douces.

**Localiser** de manière adaptée le stationnement des voitures et l'affichage publicitaire

**Traiter** les nuisances (pollution de l'air, déchets, vents, risques naturels...), rechercher les économies d'énergie, et favoriser la biodiversité...



Chapitre I

# **Rencontre entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat**

1<sup>er</sup> octobre 2014

## Communiqué de presse

### **4<sup>ème</sup> Rencontre-débat entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat**

**1<sup>er</sup> octobre 2014 à l'Arche de la Défense sur le thème de réflexion 2014  
*L'espace public au cœur du renouvellement urbain***

Cette manifestation, organisée par le Séminaire Robert Auzelle, était placée sous le haut patronage de la Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

La « Rencontre » animée par Antoine Loubière, Rédacteur en chef de la revue Urbanisme, autour de 2 tables rondes, a permis de confronter les initiatives engagées par les professions du cadre de vie et les services de l'État dans ce domaine.

En ouverture, Jean-Marc Michel Directeur général de l'aménagement du logement et de la nature a rappelé que :

L'espace urbain permet une relance du BTP; il est à ce titre un facteur de croissance.

L'espace public est l'occasion de réconcilier la ville avec ses habitants.

Le processus de renouvellement, attractif au financement privé, doit rester en phase avec les habitants.

Le Président du Séminaire Robert Auzelle, Robert-Max Antoni a interrogé les intervenants sur l'importance croissante de l'expression des habitants dans la gouvernance locale. Notamment dans les plans locaux d'urbanisme, pour une mise en réseau de circulations douces en lien avec « la trame verte et bleue » au niveau intercommunal.

Il a souligné le rôle des professions du cadre de vie, comme autorité morale et technique pour produire des espaces publics de qualité en coresponsabilité avec les élus.

Les contributions des intervenants et les débats figurent sur le site [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

#### **Pour les professions du cadre de vie :**

Conseil National de l'Ordre des architectes

Conseil Supérieur de l'Ordre des géomètres-experts

Syntec Ingénierie

Fédération Française du Paysage

Club Ville et Aménagement

Société française des urbanistes

Syndicat National des professionnels

de l'aménagement et du lotissement

Union des Maisons Françaises

Union des Constructeurs immobiliers

Fédération Française du Bâtiment

Marie-Martine Lissarague

Jean-Cedric Landry

Christian Deuré

Yves Pilorge

Fabienne Cresci

Jacques Vialettes

Roger Bélier

Pascal Navaud

Guillaume Bouthillon

#### **Pour les services de l'Etat**

Conseil général de l'environnement

et du développement durable

Direction générale de l'aménagement

du logement et de la nature (SD)

Plan Urbanisme Construction et Architecture

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Office national des forêts

Association des architectes-conseils de l'Etat

Association des Paysagistes-conseils de l'Etat

Alain Lecomte

François Bertrand

Emmanuel Raoul

Wilfrid Geiller

Michel Hermeline

Eva Samuel

Jean-Marc Gaulier



Antoine LOUBIERE – Revue Urbanisme

Jean-Marc MICHEL - Directeur général de l'aménagement du logement et de la nature

Rencontre professionnelle  
du 1er octobre 2014 sur le thème :

*« L'espace public au cœur  
du renouvellement urbain »*



Robert-Max ANTONI – Président du Séminaire Robert-Auzelle

## Professions du cadre de vie



Mme Lissarague - CNOA

Mr Landry – C.S.O.G.E.

M. Deuré - Syntec Ingén.

## Services de l'Etat



M. Lecomte – C.G.E.D.D.

M. Bertrand – D.G.A.L.N.

M. Raoul – P.U.C.A.



M. Pilorge – F.F.P.

Mme Cresci – C.V.A.

Mr. Vialettes – S.F.U.



M. Geiller – A.N.R.U.

M. Hermeline – O.N.F.

Mme Samuel – Ass. Arch.



M. Bélier – S.N.A.L.

M. Navaud – U.M.F.

M. Bouthillon – UCI FFB



M. Gaulier – Ass. Pays.

Mr. Marinos – Ministère de la Culture

## Introduction par Robert-Max Antoni

Chers amis ,

**Jean-Marc Michel**, Directeur général de l'aménagement du logement et de la nature, vient de vous accueillir. Je le remercie d'être avec nous pour partager nos échanges. Les conventions de partenariat entre le SRA et la DGALN et le PUCA, prévoient d'inscrire nos thèmes de réflexion en soutien des politiques publiques en faveur du développement durable. C'est le cas de notre quatrième rencontre avec les professions du cadre de vie et les services de l'Etat sur le thème:

« **L'espace public au coeur du développement urbain** »

Parmi les représentants **des professions du cadre de vie**, je suis heureux de signaler: Pour **l'UCI**, l'espace public devient solidaire du bâti. En est la preuve, la prochaine manifestation intitulée : «Les grands paris du logement ». Celle-ci prévoit d'attribuer une distinction aux opérations classées dans la catégorie « Architecture et Urbanisme ». Pour **l'UMF**, la production de maisons individuelles s'inscrit désormais dans une vision élargie à l'espace urbain. La composition urbaine de maisons groupées, dont nous parlera le représentant de l'UMF, donne lieu à des actions nouvelles .

Parmi **les services de l'Etat**, la présence de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (**ANRU**) nous interroge sur les espaces publics dans la programmation des opérations de rénovation urbaine engagées par les collectivités avec le soutien de l'Etat, La participation de l'Office national des forêts (**ONF**), peut surprendre lorsqu'il s'agit d'évoquer le renouvellement urbain et l'espace public. Question de sémantique, car nul ignore la relation étroite entretenue de tous temps entre ville et nature. « La trame verte et bleue » est à ce titre emblématique.

Aujourd'hui, plus que jamais, les citoyens considèrent les forêts comme des espaces publics à protéger au voisinage des villes.

Parmi les politiques publiques , la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) prend en compte l'espace public dans la cohérence d'un réseau. A ce titre, un des 4 piliers de la loi du 1 décembre 2009, signale :« pour la première fois une loi considère de façon intégrée le cadre bâti, les espaces publics, la voirie, les systèmes de transport et leur intermodalité. L'enjeu est bien d'éliminer tout obstacle, toute rupture dans le cheminement des personnes atteinte d'une quelconque déficience ».Chacun de nous n'est-il pas concerné?

Les maires et les élus ne sont pas oubliés, notre prochaine manifestation du **Prix national** leur est consacrée. Le 27 novembre prochain, 6 villes présenteront des réalisations illustrant le thème.

Des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants se mobilisent également comme chaque année pour présenter des projets imaginatifs au **Concours international** .

Considérons alors, l'espace public comme une entité faisant l'objet d'une vision élargie à l'échelle d'un territoire, et comme a pu l'exprimer Bernard Huet, Grand prix de l'urbanisme et de l'art urbain en 1993, « l'art urbain permet d' **inverser les priorités** et de faire en sorte que la forme de l'espace public induise un certain nombre de règlements et de règles architecturales applicables aux édifices qui forment l'enveloppe des espaces publics ».

Introduisons de la poésie dans **le projet de renouvellement urbain** en transgressant, en toute connaissance, les lois, les normes, les labels, ainsi que les limites territoriales ou règlementaires qui fragmentent l'espace. Le réseau des « circulations douces » et des espaces publics offrira alors aux habitants **une alternative à l'usage abusif de la voiture**. A ce propos, qu'en est-il de l'occupation de l'espace public par les voitures dans le renouvellement urbain?

Evitons d'enfermer cette notion dans une quelconque procédure.

Recherchons une vocation aux espaces publics dans les documents d'urbanisme (PLU, ZAC); par exemple, joindre le centre-ville à la forêt, aux berges de rivières, aux équipements

publics, ou encore, mettre en lumière une ville. Il s'agit de renouveler l'image de la ville, la perception d'un territoire, valorisant ce bien commun qu'est l'espace public .

Par ailleurs, l'importance croissante de l'**expression des habitants dans la gouvernance et** l'usage accru des technologies de l'information conduisent les habitants, à signaler aux élus les dysfonctionnements observés dans l'espace public, afin d'y porter remède. Ce qui devrait nous conduire à **plus de démocratie locale**.

Sur le thème de ce soir, Robert Auzelle a écrit « J'ai insisté sur l'importance du vide dans l'art urbain... indépendamment des pleins qui le déterminent, **on peut apprécier le vide en soi**».

Concernant les élus il a ajouté « Vous avez plus de responsabilités que nous, mais cela ne réduit en rien les nôtres ». Oui, les professions du cadre de vie par leur savoir et leur savoir-faire représentent une autorité morale et technique. En conséquence, espérons qu'elles s'exprimeront d'une même voix auprès du Politique et des services de l'Etat sur les modalités d'une prise en compte de l'espace public, dans les études, les cahiers des charges, les chartes et les réalisations de renouvellement urbain. C'est un des enjeux de cette soirée.

Ce soir, je vous propose de nous interroger sur:

- 1/ le réseau de « **circulations douces** »
- 2/ la **fragmentation de l'espace**
- 3/ les habitants dans la **gouvernance locale**

Ce soir, **Antoine Loubière** rédacteur en chef de la revue Urbanisme, questionnera les intervenants des 2 tables rondes, et organisera le débat entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat.

Vous pourrez aussi vous exprimer.

Je vous souhaite à tous un débat fructueux sous la conduite de Antoine Loubière.

**Robert-Max ANTONI**

## Résumé des interventions

### « *L'espace public au coeur du renouvellement urbain* »

4ème Rencontre-débat entre les professions du cadre de vie et les services de l'État



Dans son introduction, **Jean-Marc MICHEL**, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) s'est félicité de l'organisation d'une telle manifestation et a exposé les 3 questions que lui suggère le thème et auxquelles le débat apportera sans doute des réponses :

- Le renouvellement urbain n'est-il pas aussi un facteur de relance des travaux publics, un facteur de croissance ?
- Comment l'art urbain, l'aménagement de l'espace public se fait avec les habitants et comment les réconcilier avec la transformation de la ville ?
- Quel processus de renouvellement urbain faut-il installer pour qu'il soit attractif pour le secteur privé ?



**Robert-Max ANTONI**, président du SRA, remercie Jean-Marc Michel de son intervention, présente le déroulement de la soirée en deux tables rondes, animées par Antoine Loubière et rappelle que la prochaine manifestation du SRA aura lieu le 27 novembre ; elle aura pour objet le Prix National arturbain.fr portant sur le même thème.

La 1ère table ronde est plutôt centrée sur l'espace public, sa définition et son rôle dans le renouvellement urbain (voir allocution d'ouverture)



Pour **Christian DEURE**, délégué Ile-de-France de Syntec Ingénierie, la question de l'espace, du vide, passe souvent après celle du plein, des bâtiments. Dans le neuf, les espaces publics et les VRD sont réalisés en premier et structurent la suite. Mais dans l'ancien, le plein existe et pèse très fortement sur l'évolution du quartier. Les bureaux d'études n'ont pas souvent le temps ni les moyens d'intervenir sur l'espace public alors que ce serait au final plus visible que l'intervention sur les bâtiments. Il appelle de ses voeux une révision des modes de dévolution des études et des travaux, qui actuellement empilent les contrats de spécialistes sur une même opération et empêchent parfois de construire de bons projets. En règle générale, les études sont sous-payées par rapport au temps de gestation des opérations.



**Guillaume BOUTHILLON**, délégué Ile-de-France de l'Union des constructeurs immobiliers (UCI) fait part de son expérience des opérations ANRU et des écoquartiers. Même si les clients expriment une attente forte sur l'environnement, c'est le bâti qui prime: le besoin primordial de tous est d'avoir un toit. Il déplore pour sa part le temps trop long pour réaliser les projets, en particulier du fait de l'instabilité juridique créée par l'évolution incessante des documents d'urbanisme. Il s'interroge par ailleurs sur la pertinence de la résidentialisation des espaces publics qu'ont tendance à pratiquer les grands opérateurs.



**Marie-Christine LISSARAGUE**, déléguée du Conseil national de l'Ordre des architectes, expose que pour les architectes, le renouvellement urbain passe évidemment par l'espace public. Pour réussir une opération, le bâti et l'espace public doivent être conçus simultanément. Mais dans la réalisation, il faut éviter de figer l'espace public en anticipant trop sur les voiries, comme l'abandon de certaines ZAC le met malheureusement en évidence. Les espaces publics sont-ils

trop vastes dans les opérations de renouvellement urbain, comme l'affirme Roland Castro ? S'ils sont aujourd'hui ainsi perçus, il est fort probable que ce ne sera pas le cas plus tard.



**Pascal NAVAUD**, Pour sa part, délégué de l'Union des maisons françaises (UMF), développe le concept de « maison abordable », mis en oeuvre depuis quelques années. Le travail en commun avec d'autres professionnels conduit désormais à sortir des opérations denses de 40 maisons à l'hectare, des « écovillages ». Mais des progrès restent à faire pour réussir à réduire les coûts à 140.000 euros l'unité (terrain + maison) pour répondre aux besoins du plus grand nombre en période de crise.



Pour **Jean-Marc GAULIER**, représentant de l'association des paysagistes-conseils de l'Etat, c'est bien l'espace public qui structure la ville, et ce depuis très longtemps. L'espace public a pour objet d'offrir aux habitants les besoins complémentaires au logement. L'espace public, c'est aussi le paysage, l'expression du bien commun. Dans les opérations de renouvellement urbain, on rentre dans l'espace public des habitants : il est donc indispensable de leur demander leur avis.



**Jacques VIALETES**, président de la Société française des urbanistes (SFU), affirme que pour l'urbaniste, l'espace public est un bien commun qui a une dimension sociale au moins autant qu'une dimension spatiale. Un espace public n'est jamais trop vaste : il ne faut pas s'arrêter à l'image de la ville ancienne. Le renouvellement urbain a toujours fait l'objet de crises dans l'histoire. Aujourd'hui, on veut gérer le renouvellement urbain sans crise. Pour cela, il nous faut construire un espace public équitable, comme cela a été évoqué au récent forum mondial de l'urbanisme. La SFU va travailler sur l'équité urbaine et l'espace public.



Pour **Emmanuel RAOUL**, secrétaire permanent du Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA), la notion d'espace public n'est pas simple : ne faudrait-il pas mieux dire espace ouvert au public ? Le PUCA conduit un programme de recherche « Sécurité urbaine et urbanisme » dans lequel les espaces publics jouent un grand rôle. Il apparaît que la distance est parfois grande entre les idées qui ont guidé la conception des espaces publics et les usages qui en sont fait. Pourquoi ne pas tenter de confier un espace public aux habitants pour voir ce qu'ils pourraient en faire ? Cela permettrait peut-être de mieux comprendre les dynamiques à l'oeuvre dans l'évolution de la ville.



**Alain LECOMTE**, président de la 3ème section du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), se place délibérément comme un non-professionnel, du point de vue du citoyen. Dans le débat sur la primauté du plein ou du vide, il constate que le point de vue diverge selon les cultures : les français accordent plus d'importance à l'objet, au bâtiment qu'au vide, alors que les italiens ont longtemps sculpté le vide avec les façades de leur palais, notamment à l'époque baroque. Il aurait bien aimé découvrir les secrets de fabrication des professionnels de l'aménagement urbain. Des questions restent en suspens :  
 – dans quelle mesure les professionnels écoutent-ils les habitants et dans quelle mesure les influencent-ils ? – À l'époque où il existe un ministère qui se préoccupe de l'égalité des territoires, tous les territoires ont-ils droit à des espaces publics de qualité ?

La 2ème table ronde est davantage centrée sur le renouvellement urbain, à l'approche de l'annonce des quartiers éligibles au nouveau PNRU : comment refaire de la ville, créer de l'urbanité là où règne l'indifférenciation ?



**Roger BELIER**, président du Syndicat national des professionnels de l'aménagement et du lotissement (SNAL), tient tout d'abord à préciser que les aménageurs qu'il représente ne réalisent pas que des opérations neuves mais interviennent de plus en plus dans le renouvellement urbain. D'ailleurs, le lauréat 2013 du « Trophée de l'aménagement », décerné par le SNAL depuis plusieurs années, a réalisé une opération de réaménagement urbain près de Strasbourg. Il se plaint de la lourdeur des procédures d'aménagement qui génèrent des durées d'opérations trop longues. Pour réussir un espace public de qualité, il faut concerter avec les habitants et se mettre d'accord avec la collectivité d'accueil de l'opération. Il faut également intégrer dès le départ les préoccupations de gestion. Le SNAL dispose d'une charte d'éthique qui garantit la qualité de son partenariat.



**Jean-Cedric LANDRY**, délégué du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, estime que les métiers des professionnels de l'aménagement sont des catalyseurs d'activité, ce qui répond bien à l'une des questions posées d'emblée par Jean-Marc Michel. Dans l'opérationnel, il doit y avoir un aller-retour permanent entre le bâti et les infrastructures pour une utilisation optimale de l'espace. S'il faut proposer des espaces publics avec toujours plus de qualité dans les opérations, il faut aussi avoir des idées claires sur les bénéficiaires de cette qualité : les habitants, les usagers, les visiteurs ? Pour y parvenir, il est indispensable de conduire une vraie concertation, savoir susciter des liens sociaux et ne pas se contenter de rester dans la posture formelle de la concertation.



**Yves PILORGE**, vice-président de la Fédération française du paysage (FFP), reprend et complète les propos de Jacques Vialettes en disant qu'il faut refaire la ville sans crises, mais dans la crise. Pour y parvenir, une volonté d'économie générale des projets est indispensable. Par ailleurs, comment la nature en ville peut-elle être un élément structurant du renouvellement urbain ? Les pratiques de la ville ont beaucoup changé : les jeunes pratiquent la ville au quotidien et n'ont plus recours aux échappatoires de leurs aînés (campagne, mer, montagne en week-end). Comment réfléchit-on l'évolution des villes pour ces publics ? Le succès des opérations d'aménagement des berges des fleuves dans les grandes villes montre la voie des pistes à suivre. Comme le disait Michel Corajoud, « La ville sera prairies, futaies, bosquets ou ne sera pas ! »



Pour **Eva SAMUEL**, présidente de l'association des architectes-conseils de l'Etat, une des questions essentielles à se poser est « quel regard porte-t-on sur l'espace où l'on habite ? ». En prenant l'exemple du bassin minier du Nord, elle explique que son aménagement est l'histoire d'un renversement du regard : après une période d'abandon, cette région est maintenant patrimoine de l'UNESCO. Elle attire l'attention de l'auditoire sur un mouvement continu de privatisation des espaces publics, dans une société qui veut se protéger de tout. Il est très difficile de réaliser des espaces intermédiaires, ni privé, ni totalement public. Les architectes-conseils interviennent de plus en plus sur les espaces publics, à toutes les échelles. Ils essaient de développer la transversalité, contre la sectorisation des services, pour préserver la cohérence et faire émerger ce qui va permettre de « faire société »



**Fabienne CRESCI**, vice-présidente du Club Ville-Aménagement, s'exprime au nom de la maîtrise d'ouvrage urbaine. Elle constate que si le grand public s'exprime peu sur les bâtiments, il se sent a contrario fondé à intervenir sur l'espace public, au nom de la légitimité du collectif. L'espace public devient serviciel, artistique, muséal, touristique. Il convient donc de ne pas être dogmatique en la matière. Les usages se diversifient et les habitants font désormais du tourisme dans leur propre ville (tout le monde n'est pas city-breaker !). Les réunions de concertation sur les projets sont de plus en plus difficiles à conduire et les collectivités sont « challengées » sur leurs projets. Pour certaines opérations qui se déroulent sur un temps long, une démarche de laboratoire urbain associant les habitants est mise en place : elle permet d'anticiper sur les opérations futures et de meubler les temps morts de l'opérationnel.



Pour **Michel HERMELINE**, représentant l'Office national des forêts (ONF), cet organisme gère par définition le temps long des forêts. Il a dû apprendre à composer avec la ville, dont les habitants se déversent en forêt chaque weekend. Il y a une dizaine d'années au moins, l'ONF a répondu à ce phénomène en multipliant les équipements (bancs, parkings, poubelles) qui ont très vite posé des problèmes de gestion. L'approche est désormais plus naturelle et moins technique. Il reste cependant difficile à faire comprendre aux urbains le temps long des cycles biologiques : ayant une vision idyllique de la forêt, ce sont bien souvent ceux qui militent pour des constructions en bois qui s'opposent dans le même temps à l'abattage des arbres en forêt.



**Wilfrid GEILLER**, représentant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), précise d'emblée que l'Agence n'a pas le monopole du renouvellement urbain. L'ANRU ne porte pas les projets mais accompagne les collectivités maîtres d'ouvrage. La qualité de l'espace public est tributaire de sa prise en compte dans toutes les phases de l'opération, du diagnostic préalable à la gestion. La qualité des AMO et des maîtres d'oeuvre est bien entendu déterminante. Il est vrai que certains espaces publics sont surdimensionnés et que les collectivités n'ont pas les moyens de les entretenir. L'Agence n'a sans doute pas été assez vigilante sur ce point. Désormais, des conventions de gestion urbaine de proximité sont passées avec les collectivités dès la prise en compte des opérations. Sur l'impact économique évoqué en début de séance, l'ANRU a généré 40.000 emplois en 15 ans. Enfin, chaque grand projet de renouvellement urbain inclura une maison du projet, lieu de la concertation en continu avec les habitants.



**François BERTRAND**, sous-directeur de l'aménagement durable à la DGALN, a écouté avec beaucoup d'intérêt l'ensemble des intervenants. Il fait le lien avec les politiques menées par le ministère, en particulier dans sa sous-direction. Le renouvellement urbain est bien sûr une question importante pour le ministère en charge du développement durable afin de limiter la consommation des espaces naturels. Ce n'est plus un débat : il faut reconstruire la ville sur la ville!

Cela interroge la question de la densité : créer plus de vide nécessite forcément plus de plein (voir les travaux précurseurs de l'IAU) La question de l'espace public est prise en compte dans les critères de labellisation des écoquartiers, dans la partie sociale. Dans le cadre de la diffusion des bonnes pratiques, une prochaine publication traitera précisément des espaces publics. Le renouvellement urbain ne concerne pas que les grands quartiers d'habitat social. Le ministère va lancer prochainement un appel à manifestation d'intérêt à destination des centres bourgs des communes de 5000 habitants.

Le ministère s'intéresse également à la sécurité publique des espaces : les paysagistes-conseils doivent être mobilisés notamment sur cette question, comme cela se pratique déjà dans certains départements, les Hauts-de-Seine en particulier.

Pour terminer, quelques constats/recommandations :

- la tendance naturelle des acteurs de l'aménagement est de mettre énormément de choses dans l'espace public : il faut laisser un peu de place à l'informel ;
- le mot « concertation » est incontestablement daté : il est nécessaire de renouveler l'approche de la participation des habitants à l'élaboration des projets ;
- il faut repenser les partenariats en évitant de trop techniciser les approches.



Après des échanges avec la salle, la parole est laissée pour conclure à « un invité-surprise », en l'occurrence **Alain MARINÓS**, inspecteur général des patrimoines, qui a participé aux récents forums mondiaux de l'urbanisme à Rio de Janeiro et à Medellin ; il rend compte du travail effectué sur l'aménagement des bidonvilles (voir la vidéo sur le site)

Chapitre II

# **Prix National arturbain.fr 2014**

27 novembre 2014

## Communiqué de presse

Le Prix National arturbain.fr est organisé chaque année depuis 1996 par l'association pour l'art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA). Il est placé sous le haut patronage de la Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité ; il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année :

**« L'espace public au cœur du renouvellement urbain »**

Un appel à candidatures est paru dans la presse et sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) ainsi qu'auprès des différents réseaux du SRA. Six opérations lauréates ont été sélectionnées par le SRA<sup>1</sup> sur 15 candidatures présentées. Le jury, composé par les 6 maires eux-mêmes, a désigné par un vote à distance :

**Le Prix des maires :**

**« Réhabilitation et mise en valeur de la Savane », Fort-de-France**

**La Mention qualité architecturale :**

**« L'espace public comme support de vivre en Sambre », Maubeuge**

**La Mention qualité de la vie sociale :**

**« Quartier Europe, raconter un nouvel art de vivre ensemble », Saint-Brieuc**

**La Mention respect de l'environnement :**

**« Le Parc Nelson Mandela, entre ville et vignoble », Epernay**

**Mention :**

**« Cœur de ville », La Grand Combe**

**Mention :**

**« Quartier du Pas des Heures, renouer avec le sol naturel », Val de Reuil**

En outre ont été attribués

**Le Prix du public** (meilleure communication du public de la salle)

**« Quartier Europe, raconter un nouvel art de vivre ensemble », Saint-Brieuc**

**Le Prix Internet :**

**« Réhabilitation et mise en valeur de la Savane », Fort-de-France**

Par ailleurs, le SRA a retenu **Hors concours** une démarche originale de la **ville de Clichy-La-Garenne**, sculpture éphémère réalisée par Gilles Brusset avec le soutien de l'OREAL et de SARIA.

### Bourses de l'Art urbain

Au cours de la manifestation, en présence des mécènes **Crédit Mutuel et mobilConcepts**, le SRA a décerné **5 Bourses de l'Art Urbain de 500 €<sup>2</sup>** à de jeunes professionnels titulaires de mentions « très bien » à leurs Projets de Fin d'études (PFE) du cycle de Master.

<b>Manon Bublot</b>	de l'ENSA de Marseille
<b>Thomas Bourdaux</b>	de l'ENSA de Nantes
<b>Elsa Escobedo</b>	de l'École Supérieure d'arts appliqués Boule
<b>Lena Kainz</b>	de l'ENSA de Normandie
<b>Caterina Vetrugno</b>	de l'École Spéciale d'Architecture

**Les fiches de présentation des 6 opérations et des 5 projets sont consultables sur [www.arturbain.f](http://www.arturbain.f)**

Photos de la manifestation auprès de Aude VASPART : [vaspart.aude@numericable.fr](mailto:vaspart.aude@numericable.fr) - 06 20 41 77 19.

Pour tous renseignements s'adresser à Christiane Levasseur, Vice-Présidente du SRA chargée de la communication. Tel : 06 03 79 73 73, mail: [ch-levasseur@orange.fr](mailto:ch-levasseur@orange.fr)

1 cf. Procès-verbal du 25/09/2014

2 cf. Procès-verbal du 06/11/2014



**PRIX NATIONAL arturbain.fr 2013 : Fort-de-France**  
**Bruno CARRER**, Directeur du GIP-GPV de Fort-de-France  
**Patricia LIDAR**, 3ème adjointe au Maire



**Mention qualité architecturale : Maubeuge**  
**Clément DUSSART**, Service développement Groupe Sambre Avesnois Immobilier  
**Jean-Luc SENECHAL**, Urbaniste Groupe Sambre Avesnois Immobilier  
**Jean-Pierre CHOEL**, D. G. Promocil - **Marie-Charles LALY**, adjointe au Maire



**Mention qualité de la Vie sociale : Saint-Brieuc**  
**Jean-Christophe ROUSSEAU**, Architecte et urbaniste, Forma 6, Mandataire,  
**Marie-Claire DIOURON**, 1ère adjointe au Maire de Saint-Brieuc,  
**Daniel KAHANE**, Architecte-Conseil de la Ville



**Mention Respect de l'Environnement : Epernay**  
**Laurent THOMASSIN**, Axis Architecture, mandataire de l'opération,  
**Abida CHARIF**, Adjointe au Maire en charge du renouvellement urbain,  
**Adeline BOULET**, Direction Renouvellement urbain, Ville d'Epernay



**Mention : La Grand Combe**  
**Patrick MALAVIEILLE**, Maire de La Grand Combe,  
**Gilles AMPHOUX**, Paysagiste, mandataire de l'opération.



**Mention : Val-de-Reuil**  
**Philippe CHAMBLAS**, Architecte et urbanisme, Métropole Architecture Paysage MAP,  
**Lydie CHAMBLAS**, Architecte et paysagiste, Métropole Architecture Paysage MAP,  
**Marc-Antoine JAMET**, Maire de Val-de-Reuil,  
**Fabrice BARBE**, Directeur général des services, Ville de Val-de-Reuil

## Introduction par Robert-Max Antoni

Mesdames et Messieurs, élus, maîtres d'ouvrages, professionnels du cadre de vie, lauréats des bourses de l'art urbain, enseignants, chers amis mécènes et invités.

Bonsoir à tous.

Je rappelle que le Séminaire Robert Auzelle (SRA) agit en partenariat avec le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (DGALN et le PUCA). A ce titre, **il engage chaque année une réflexion sur un thème** concernant plus particulièrement la qualité de l'espace public et du cadre de vie soutenant la politique publique en faveur du développement durable et de la transition énergétique.

**3 manifestations sur le thème annuel participent à notre enseignement sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) :**

**La Rencontre** débat entre les professions du cadre de vie et les services de l'État concernés, pour une mise en valeur de leurs actions relevant de leurs responsabilités.

**Le Prix** occasion donnée aux élus, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre d'exposer les qualités architecturales sociales et environnementales de leurs opérations.

**Le Concours** présentation des projets d'équipes internationales pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants .

Ces contributions sur le thème annuel sont réunies dans un **dossier pédagogique de synthèse**.

Aujourd'hui notre manifestation prévoit la présentation de 6 opérations lauréates du Prix national arturbain.fr 2014, sur le thème :

### L'espace public au cœur du renouvellement urbain

La sélection par le SRA s'est portée sur **6 opérations choisies parmi 15 candidatures de qualité**.

Il faut souligner que la plupart des opérations s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'État impulsée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), qui a soutenu les villes.

Le SRA a retenu, **hors concours**, une démarche originale de la Ville de Clichy-la-Garenne, pouvant inspirer d'autres villes lors d'opérations d'aménagement. La sculpture, intitulée « **Tranches de ville** » par Gilles Brusset son auteur, est une installation éphémère située sur une friche en alignement sur une voie importante. Elle a vu le jour grâce à l'initiative de la SEMERCLI et de 2 sociétés mécènes, L'OREAL et SARIA INDUSTRIES, ayant leur siège social rue Martre, à proximité de l'œuvre.

#### L'ordre du jour prévoit :

Présentation des 6 opérations lauréates par les maires et les maîtres d'œuvre

Vote de la salle pour le **Prix du Public** la meilleure communication

Présentation des projets de fin d'études du cycle de Master par 5 jeunes professionnels lauréats des Bourses de l'art urbain , (sur 45 candidatures ).

**Remise de 5 bourses de 500€** aux lauréats avec le soutien de **nos mécènes ADPi, Crédit Mutuel et mobilConcepts** .

Présentation de la ville de Clichy Hors concours

**Remise des distinctions aux 6 villes lauréates :**

Le Prix du public (la meilleure communication) Le Prix Internet

**Le Prix des maires et Mentions**

Enfin, et c'est mon dernier mot, **Madame Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité** intervenant en ce moment au Congrès des maires de France a souhaité s'adresser à notre assemblée par un message filmé pour s'associer à nos travaux et nous faire part de sa sympathie.

# Règlement du Prix national 2014

## Règlement du Prix national arturbain.fr 2014

### Art 1 : Organisateur

L'association pour promouvoir l'enseignement de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différent

### Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles du SRA (Prix National, Rencontre avec les organisations professionnelles et Concours International) portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain<sup>2</sup>. Elles procurent, des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable.

Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).

### Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux maîtres d'ouvrage publics et privés et aux maîtres d'œuvre.

Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 27 novembre.

Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail à [arturbain.ciau@gmail.com](mailto:arturbain.ciau@gmail.com) avec en pièces jointes, la lettre d'accord du maire et une fiche de présentation de la réalisation, selon le modèle proposé ci-après (un modèle prêt à remplir est disponible en téléchargement sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr))

Un comité de sélection du SRA, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations lauréates.

Les 6 lauréats (maîtres d'ouvrage et/ou maître d'œuvre) confirment leur adhésion au SRA par le versement d'une cotisation de 500€. Les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, versent une cotisation laissée à leur libre appréciation.

### Art 4 : Calendrier

**Vendredi 25 avril :**

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

**Lundi 15 septembre :**

clôture des candidatures.

**Mardi 23 septembre :**

tenue du comité de sélection. Le SRA informe directement tous les candidats des résultats.

**Du 23 septembre au 10 novembre :**

le SRA intervient sur place, auprès des 6 lauréats retenus par le comité de sélection pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

**Lundi 10 novembre :**

publication des 6 fiches sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) pour permettre :

1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)

2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

**Mardi 25 novembre :**

clôture des votes (maires et internautes)

**Jeudi 27 novembre :**

présentation publique des 6 réalisations lauréates et remise des distinctions.

### Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie du SRA. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 2 à 3 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, maître d'œuvre ou maître d'ouvrage dispose de 5 à 6 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

**Le Prix des maires**, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires. (Avant le 25 novembre, chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

**3 Mentions**, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant,

Par ailleurs :

**Le Prix du public**, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

**Le Prix Internet**, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

Enfin, les 6 réalisations lauréates se verront décerner le « **Panthéon** » de Robert Auzelle.

La proclamation des résultats est assurée par le Président du SRA ou son représentant

### Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

**Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : [vaspart.aude@numericable.fr](mailto:vaspart.aude@numericable.fr) – site : [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr),**

Adresse postale : Président du Séminaire Robert Auzelle – Prix National arturbain.fr, Arche de la Défense 93 055 LA DEFENSE cedex

<sup>2</sup> Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « **Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement** ».

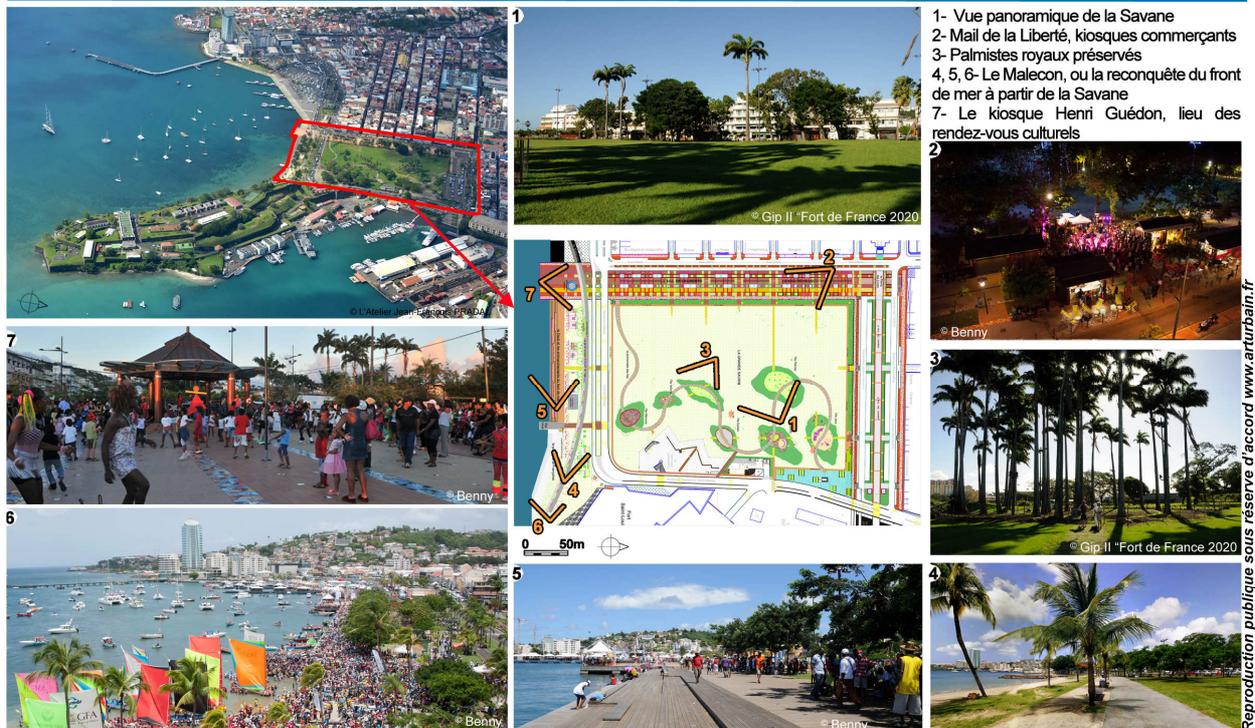
# Fiches de présentation des opérations

## Prix national 2013

### Prix National arturbain.fr 2014 - "L'espace public au cœur du renouvellement urbain"

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Ville de Fort-de-France, 12 rue Victor Sévère, 97200 Fort-de-France, Martinique – Tél. : 0596 59 60 00 – Email : nicolas.gauvin@fortdefrance.fr
<b>Responsables :</b>	Didier Laguerre, Maire de la Ville de Fort-de-France - Frantz Thodiard, adjoint au Maire à l'urbanisme
<b>Présentateur :</b>	<b>Didier Laguerre, Maire de la Ville de Fort-de-France</b>
<b>Organisme décisionnaire et propriétaire du site :</b>	Ville de Fort-de-France
<b>Description de l'opération :</b>	<p>Ancienne place d'armes caractéristique des villes coloniales de la Caraïbe, la Savane est un jardin botanique de 4,5 hectares situé au cœur de la ville de Fort-de-France (94.000 habitants). Devenue au cours du XX<sup>ème</sup> siècle un parc urbain symbolique d'un certain art de vivre foyalais, la Savane avait perdu de son lustre dans les années 70 pour devenir un lieu de stationnement anarchique, meurtri par le "tout voiture". Sa reconquête constitue pour Fort-de-France et pour la Martinique, une réponse au retour à la citoyenneté et une vitrine pour sa nouvelle image. La reconquête de la Savane s'adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux habitants : foyalais et martiniquais, désireux de se réconcilier avec un passé fait de lieux d'urbanité à la fois bourgeoise et populaire ; mais aussi, de s'ancrent dans la modernité d'espaces de convivialité et de manifestations collectives ;</li> <li>- aux visiteurs et touristes, pour lesquels la Savane est l'une des premières visions de la Martinique, un passage obligé (proximité du terminal de croisière, du terminal inter-îles et des navettes maritimes vers le Sud), mais aussi un lieu de récréation et de shopping (proximité du marché artisanal et des commerces de la rue Victor Hugo et des alentours).</li> </ul> <p>Le réaménagement et la mise en valeur de la Savane font partie des projets majeurs du Programme de Développement et de Rénovation Urbaine ayant bénéficié de fonds européens et de concours financiers de l'ANRU et des collectivités locales (Région, Département, Cacem et Ville de Fort-de-France). Par ses composantes paysagères, patrimoniales et culturelles, par ses plus values économiques et sociales (et mêmes sociétales), le "projet Savane" témoigne d'une stratégie urbaine forte qui positionne Fort-de-France comme une "Ville Capitale" à l'échelle de la Caraïbe.</p>
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	<b>Mandataire :</b> Semaff, Sem d'Aménagement de la Ville de Fort-de-France. <b>Maitre d'œuvre :</b> Olivier Dubosq (architecte urbaniste), In situ (paysagistes), Les Eclairagistes Associés (éclairage public), GEC Ingénierie (BET) - <b>Pilotage rénovation urbaine :</b> GIP-GPV puis GIP II "Fort-de-France 2020"

### Réhabilitation et mise en valeur de la Savane, Fort-de-France (97)



#### Qualité architecturale :

- **Ecrin au cœur des façades patrimoniales** de la rue de la Liberté et de l'Avenue des Caraïbes (Bibliothèque Schoelcher, Hôtel Impériatrice, la Rotonde de type moderniste).
- Aménagement en **cohérence avec d'autres projets structurants du centre-ville** : le terminal inter-îles ; le Fort Saint-Louis ; la plage de la Française et le Malecon, participant à la synergie entre la Baie et la Ville.
- **Réaménagement paysager restaurant les perspectives** : une « grande Savane », rythmée par des îlots végétaux et un parc de statues (1 et 3).
- Travail de "**suture**" urbaine entre la place et les fronts bâtis, avec la réalisation de "Mails" (à l'image des "ramblas" ou des "paseos" espagnols et latino-américains) (2).
- Accueil de **kiosques** pour les artisans d'art et la restauration légère sur le Mail de la Liberté (2) et d'un kiosque musical (7).
- **Stationnement paysager** sur le Mail des Caraïbes.
- **Composition lumineuse** destinée à créer une ambiance « conviviale » (2).

#### Qualité de la vie sociale :

- Organisation de **grands rassemblements populaires**, culturels, sportifs, touristiques et traditionnels (Carnaval, Tour des Yoies...) (6).
- Intégrations des **pratiques sportives** : baignade à la Française, foot, départs de joggings et promenades... (4 et 5)
- Convivialité et la **sécurisation du lieu** par l'animation et la fréquentation populaire, mais aussi par la présence d'îlots et de médiateurs urbains (5).
- **Ouverte à toutes les générations et à tous les publics** : la Savane a bénéficié, en amont, d'un processus fort d'implication des habitants via des forums urbains et en aval, d'une animation et d'un entretien adaptés.

#### Respect de l'environnement :

- Aménagement de la **façade maritime de Fort-de-France** articulé autour du projet de rénovation de la Savane, du Terminal Interîles et de la plage de la Française, redimensionnée et intégrée au réaménagement de la Savane (4, 5 et 6).
- Valorisation des **liaisons douces** (7) : promenade piétonne, piste de roller, parking à vélo, proximité des liaisons par navettes dans la baie, intégration du futur TCSP (Transport en Commun en Site Propre) dans le projet.
- **Préservation des espèces tropicales** typiques de la Savane (palmistes royaux) et mise en valeur par un jeu d'îlots végétaux (3).

## Mention Qualité architecturale

### Prix National arturbain.fr 2014 - "L'espace public au cœur du renouvellement urbain"

**Maîtrise d'ouvrage :** Ville de Maubeuge - Place du Docteur Pierre-Forest - BP 80269 - 59607 MAUBEUGE Cedex - Tél. 03.27.53.75.75 - mail : patrick.noyelle@ville-maubeuge.fr

**Responsables :** SA d'HLM Promocil - 6 rue de la Croix - BP 60119 - 59602 MAUBEUGE Cedex - Tél. 03.27.69.70.71 - mail : choeljp@groupe-sai.fr  
Arnaud Decagny, Maire de Maubeuge et 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'espace et de l'urbanisme à la CAMVS  
Marie-Christine Moretti, 4<sup>ème</sup> Adjointe aux Finances et aux Grands projets, Marie-Charle Laly, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Logement et à l'Action sociale - Corinne Deroo, 10<sup>ème</sup> adjointe à l'urbanisme et à la démocratie participative - Jean-Pierre Choel, Directeur Général du Groupe Sambre-Avesnois Immobilier.

**Présentateurs :** Marie-Charles Laly, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire - Marie-Christine Moretti, 4<sup>ème</sup> Adjointe au maire  
Jean-Luc Sénéchal, Urbaniste - Responsable développement et rénovation urbaine - Sambre-Avesnois Immobilier

**Organisme décisionnaire et propriétaire du site :**

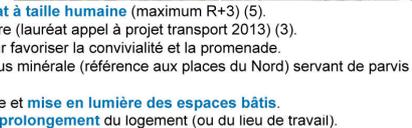
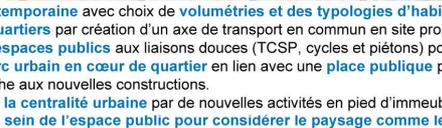
**Description de l'opération :** Ville de Maubeuge, SA d'HLM Promocil  
Quartier des années 60, l'Epinette comprend près de 4 500 habitants, soit 13% de la population Maubeugeoise. Au début des années 2000, le quartier souffre de dysfonctionnement urbain ainsi que d'une stigmatisation et d'une dégradation de son image dus à la paupérisation de sa population et à l'accroissement du nombre d'actes de délinquance et d'incivilité. Un projet de restructuration lourde (PRU) en convention avec l'ANRU, est engagé pour redynamiser le secteur. Il s'appuie sur des opérations dites « classiques » : création d'une ligne de bus à haut niveau de service (TCSP), requalification des aménagements et des équipements, paysagement, diversification de l'offre d'habitat et réhabilitation des logements existants. Au-delà de ces opérations dites « classiques », le pari est de réussir à attirer sur le quartier des agents économiques : commerces, activités, professions libérales, afin qu'ils contribuent par leur présence à pacifier et à revaloriser l'image du quartier en recomposant un cadre de vie attrayant. Le paysagement et le traitement qualitatif des espaces publics n'est donc pas seulement considéré comme un aspect du cadre de vie mais bien comme une valeur ajoutée au projet, support de paix et de bien être social et urbain, nécessaire au développement économique. L'espace public est intégré et perçu par les habitants comme le prolongement du logement. Aujourd'hui, le pari est en passe d'être gagné : un centre d'affaires, des rez-de-chaussées commerciaux ont trouvé preneur. Le partenariat institué entre la puissance publique, les investisseurs et les agents économiques a permis de changer l'image du quartier, permettant l'arrivée de nouveaux usages et une baisse sensible des incivilités.

**Equipe pluridisciplinaire :** Maîtrises d'oeuvres : Comptoir des projets architectes et paysagistes - SIRUS Bureau d'études Réseaux - Urbaniste en chef : Archéture et Egis Atelier Villes et Paysages - OPCU : GIP DSU Sambre Avesnois - Bureau d'études TCSP : Ingerop conseils et ingénierie - VRD : Montaron - Réseaux : Tromont - Eclairage public : Tromont (ville) et Satelec (CAMVS) - Espaces verts : Norenvert (ville) et ldeverde (CAMVS).

### L'espace public comme support du vivre en Sambre - Quartier de l'Epinette, Maubeuge (59)



- 1- Restructuration, réhabilitation, paysagement et résidentialisation de l'immeuble Vilvorde.
- 2- Paysagement du cœur de quartier et création d'une place publique servant de parvis.
- 3- Poursuite du boulevard Lamartine, création d'une voie TCSP et intégration des abords du parc.
- 4- Mise en place d'aires de loisirs en lien avec le TCSP.
- 5- Mixité fonctionnelle et des usages au sein de l'espace public.
- 6- Centre d'affaire (réhabilitation et changement d'usage) en lien direct avec l'espace public.



**Qualité architecturale :**

- **Architecture contemporaine** avec choix de **volumétries et des typologies d'habitat à taille humaine** (maximum R+3) (5).
- **Relations inter-quartiers** par création d'un axe de transport en commun en site propre (lauréat appel à projet transport 2013) (3).
- **Connexion des espaces publics** aux liaisons douces (TCSP, cycles et piétons) pour favoriser la convivialité et la promenade.
- **Création d'un parc urbain en cœur de quartier** en lien avec une **place publique** plus minérale (référence aux places du Nord) servant de parvis et de point d'accroche aux nouvelles constructions.
- **Renforcement de la centralité urbaine** par de nouvelles activités en pied d'immeuble et **mise en lumière des espaces bâtis**.
- **Constructions au sein de l'espace public pour considérer le paysage comme le prolongement** du logement (ou du lieu de travail).

**Qualité de la vie sociale :**

- **Développement économique comme priorité** pour l'**attractivité du quartier génératrice, de valeur ajoutée créatrice d'emplois** (centre d'affaires...) (6).
- Réhabiliter et construire de nouveaux équipements nécessaires à la **création d'une identité et centralité de quartier**.
- **Inclure l'habitant** dans les manifestations du quartier en valorisant les pratiques et cultures locales (fête des voisins, barbecue géant lors des Folies de Maubeuge...).
- **Développer et favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle** par la diversité des espaces vécus, des services, des équipements, de l'emploi et de l'habitat en favorisant le parcours résidentiel (locatifs, accessions et parcelles viabilisées).
- **Préserver les ressources fiscales des ménages les plus modestes** par la réduction des charges locatives générées via la réhabilitation ou la construction neuve (THPE ou BBC).
- **Favoriser l'accessibilité du quartier** vers le centre-ville et sa gare ainsi que vers les quartiers périphériques.
- **Adapter** les espaces publics pour faciliter l'**accès des personnes à mobilités réduites**.
- **Résidentialiser et contrôler l'accès** pour une bonne appropriation de l'espace (distinction et lisibilité espace public /espace privé).
- **Travail avec les entreprises locales** génératrices d'emplois non-délocalisables, implication des habitants (clauses d'insertion).
- **« Aires de loisirs évolutives »** allant du jardin d'enfants au terrain multisports (4).

**Respect de l'environnement :**

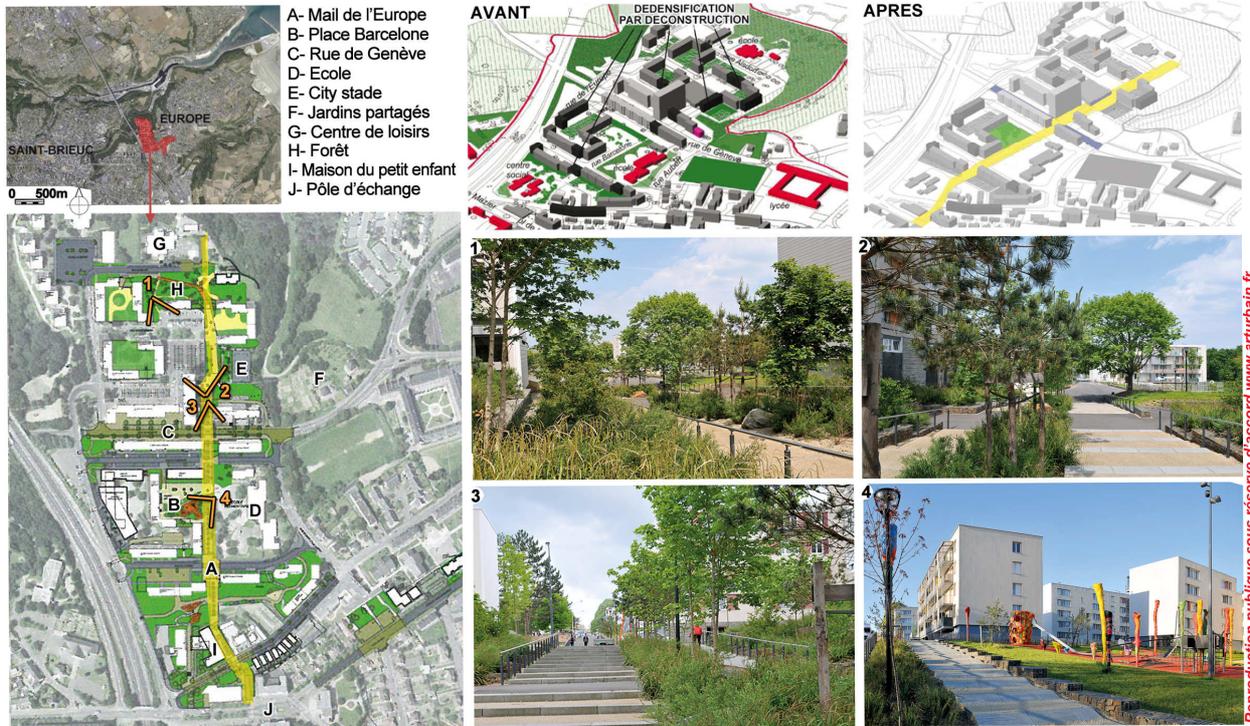
- **Préserver les ressources naturelles** par la baisse des consommations énergétiques via la performance thermique des logements.
- Privilégier le **resserrement urbain** même dans des cas de dédensification afin de conserver une certaine **cohérence de centralité**.
- **Conservier et mettre en valeur la végétation existante** et privilégier les **essences locales**.
- Favoriser le **recyclage urbain** (changement de destination, remembrement foncier...).
- **Traiter in situ les déblais/remblais** (réutilisation du concassé issu des démolitions, talutage des terres...).

## Mention Qualité de la vie sociale

### Prix National arturbain.fr 2014 - "L'espace public au cœur du renouvellement urbain"

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Ville de Saint-Brieuc, Place du Général de Gaulle CS 72 365 - 22 023 SAINT-BRIEUC Cedex 1 - Tél. : 02 96 62 54 00 - mail : jchauwin@mairie-saint-brieuc.fr
<b>Responsables :</b>	Bruno Joncour, Maire de Saint-Brieuc, Président de la Communauté d'Agglomération.
<b>Présentateurs :</b>	<b>Marie-Claire Diuron, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge de la rénovation urbaine, de l'aménagement de l'espace public, de l'habitat et de la coopération intercommunale, Vice-Présidente en charge de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération, Présidente de Terre et Baie Habitat, Présidente de la Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement.</b> <b>Daniel Kahane, architecte conseil de la Ville, (1er grand prix de Rome)</b> <b>Jean-Christophe Rousseau, FORMA 6</b>
<b>Organisme décisionnaire et propriétaire du site :</b>	Ville de Saint-Brieuc
<b>Description de l'opération :</b>	Réfléchir l'espace public, c'est mettre en récit le projet urbain en dénouant les fils de son histoire, de sa géographie, et en tissant les mailles de son identité. A Saint-Brieuc, la rénovation urbaine du quartier Europe (conventionnée par l'ANRU) raconte aujourd'hui combien le vide entre les immeubles peut devenir l'initiateur d'un nouvel art de vivre. L'espace public commence au pied de chez soi et s'étend vers la ville comme un lien ombilical. Il puise ici son identité à la fois de la très forte pente de cet éperon rocheux en belvédère sur la vallée du Gouédic (20 mètres de différence entre la place de la Cité au sud et le nord du quartier), et de l'attachement affectif aux lieux que peuvent avoir les habitants. Le grand Mail de l'Europe (A, 3) donne le sens du quartier dans sa longue ligne de plus grande pente, du nord au sud. Il propose le passage entre l'intime et le partagé, devient l'espace des habitants d'ici et d'ailleurs. Le quartier s'ouvre, accessible à tous, un parcours rapide en vélo pour un ado comme une promenade facile et agréable pour les plus âgés. Un chapelet de lieux publics revisités s'étire le long de ce grand chemin planté. La place Barcelone (B, 4) évoque une ambiance méditerranéenne avec les rires des enfants au sortir de l'école de la Brèche aux Cornes (D), courant vers les jeux aux allures de légumes géants et colorés; non loin, la promenade longe les jardins partagés (F) du quartier et se faufile entre le centre social et les jardinets du Cerf-Volant, la Maison de l'Enfant (I); plus au nord, la rue de Genève (C) confirme son attractivité et son lien avec le centre-ville; tout juste en contrebas, le fameux city-stade (E) retient des clameurs adolescentes; enfin, tout au nord, la « forêt » de Robinson (H, 1) pour le plaisir des plus jeunes tout près du centre de loisirs, le Scoubidou (G). Le paysage public va se raconter longtemps <i>entre</i> les immeubles pour donner à voir un nouveau visage au quartier Europe.
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	Mandatitaire : FORMA6 Architecte Urbaniste – PHYTO LAB Paysagiste – ARCADIS – Infrastructure

### Quartier Europe, raconter un nouvel art de vivre ensemble, Saint-Brieuc (22)



#### Qualité architecturale :

- Création d'un **axe structurant piétons/cycles**, le mail de l'Europe (A, 3) pour ouvrir le quartier sur la ville
- Intensification du quartier le long de ce mail par des **équipements** (la maison de quartier, le centre social, la maison du petit enfant (I), la place Barcelone (B, 4), l'école de la Brèche aux Cornes (D), jeux pour enfants, city stade (E), centre de loisirs (G).
- Valorisation de la rue de Genève (C) pour une **entrée de quartier apaisée** (traitement des traversées) et active (réorganisation des commerces et création d'un accueil de quartier)
- Création d'**espaces publics affirmés** par des limites publics-privés redéfinies
- Prise en compte du **schéma de déplacement** intégrant un pôle d'échange place de la Cité au sud (J)
- **Réorganisation et hiérarchisation du stationnement** sur l'ensemble du quartier

#### Qualité de la vie sociale :

- Récit d'un **projet global et partagé**, inscrit dans la culture du quartier
- Création de la **place Barcelone** (B, 4), **lieu majeur de la vie du quartier** (sortie d'école, jeux pour enfants, fêtes, etc)
- Animation d'**ateliers de co-production** des Jeux avec le centre social et les enfants du quartier (co-conception et co-construction)
- Organisation de la **gouvernance du projet** pour répondre à la mise en oeuvre immédiate d'actions dans l'espace public
- Création d'un **cadre de vie contemporain** pour changer l'image du quartier pour les habitants et dans la ville

#### Respect de l'environnement :

- Création de **cheminements doux** (Mail de l'Europe, en chemins de coeurs d'îlot) au coeur du quartier et en connexion avec la ville
- **Désimperméabilisation du site** par la mise en oeuvre de grandes surfaces d'espaces verts
- **Maintien** de l'ensemble des hautes tiges plantées à l'origine du quartier
- Utilisation de **matériaux locaux** (granit de Bretagne)

## Mention Respect de l'environnement

### Prix National arturbain.fr 2014 - "L'espace public au cœur du renouvellement urbain"

**Maîtrise d'ouvrage :** Ville d'Épernay – 7bis, Avenue de Champagne – 51200 Épernay - Tél. : 03 26 53 36 00 - mail : contact@ville-epernay.fr

**Responsables :** Franck Leroy, Maire d'Épernay

**Présentateurs :** Abida Charif, adjointe au Maire, en charge du Renouvellement Urbain  
Laurent Thomassin, Axis Architecture

**Organisme décisionnaire et propriétaire du site :** Ville d'Épernay

**Description de l'opération :** Épernay, ville de 24 317 habitants, s'est lancée dans le renouvellement urbain en 2005, en convention avec l'ANRU (dans le cadre du Programme National de Renouvellement urbain), afin de requalifier le quartier de Bernon. Ce quartier, constitué à l'origine de 1 330 logements sociaux, a connu un important déficit d'image pendant de nombreuses années, dû à une offre locative inadaptée à la demande, à des espaces publics sous dimensionnés et déqualifiés, à une mixité sociale insuffisante. La démolition de 501 logements a laissé place à un parc urbain de 1,5 ha, le parc Nelson Mandela, qui transforme l'image de ce quartier sensible jusqu'alors stigmatisé, en lui offrant un véritable poumon vert cadrant des vues sur la Montagne de Reims et le vignoble classé (2 et 5), et proposant sur ses différentes terrasses engazonnées : aires de jeux (2), terrain multisports (3), sentes piétonnes (4), plantations colorées et jardin partagé (1). En partie basse, un vaste parvis, la place Fada N'Gourma (5), constitue la porte d'entrée du parc et accueille le marché hebdomadaire du quartier.

**Equipe pluridisciplinaire :** Mandataire : Axis architecture ; paysagistes : Métamorphose ; BET : Arria ingenierie

### Le parc Nelson Mandela, entre Ville et vignoble, Épernay (51)



**Qualité architecturale :**

- Espace public constituant le **cœur du quartier** qui retrouve ainsi sa place dans le grand paysage : continuité avec le vignoble classé au sud (2) et **vue dégagée** sur la vallée de la Marne au nord (4).
- Le parc Nelson Mandela et la place Fada N'Gourma (5), formant le cœur du quartier, redonnent une **lisibilité** plus marquée entre l'espace privé constitué de squares résidentialisés et l'espace public désormais parfaitement identifiable.
- Le choix de **matériaux** de qualité assure une grande **pérennité** de l'ouvrage : bois, inox, sol en résine, mobilier en acier, modules de jeux métalliques.

**Qualité de la vie sociale :**

- L'espace public a été conçu en **concertation**, dans le cadre d'ateliers de travail urbains qui ont permis la rencontre des concepteurs et des habitants, apportant une expertise d'usage et une meilleure **prise en compte des attentes** formulées par les habitants.
- Les **équipements** (aires jeux, terrain multisports couvert, halle) et le **mobilier urbain de détente** (bancs, tables de pique nique, chaises longues) sont autant d'équipements nouveaux qui favorisent la **rencontre, les loisirs, la détente**.
- La place Fada N'Gourma est aménagée en **place de marché évolutive** avec sa halle, propice à l'organisation de nombreuses manifestations de quartier : fêtes, brocantes, concerts...

**Respect de l'environnement :**

- Une palette végétale large assure la **biodiversité** : 28 variétés d'arbres, 40 d'arbustes, 18 variétés de vivaces, rosiers et plantes grimpanes.
- **Cheminements piétons** en revêtement perméable (résine) avec **récupération des eaux pluviales** dans des « chaussettes » de concassé sous les cheminements.
- Paillage double (natte de coco et paille de chanvre) sur tous les massifs plantés pour **réduire l'entretien et les apports en eau**.

## Mention

**Prix National arturbain.fr 2014 - "L'espace public au cœur du renouvellement urbain"**

**Maîtrise d'ouvrage :** Mairie de La Grand Combe - Square Mendès-France, BP 26 - 30 110 La Grand Combe - Tél. : 04 66 54 68 68 - mail : mairie@lagrandcombe.fr

**Responsable :** Patrick Malavieille, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Vice-Président de l'Association des Maires du Gard.

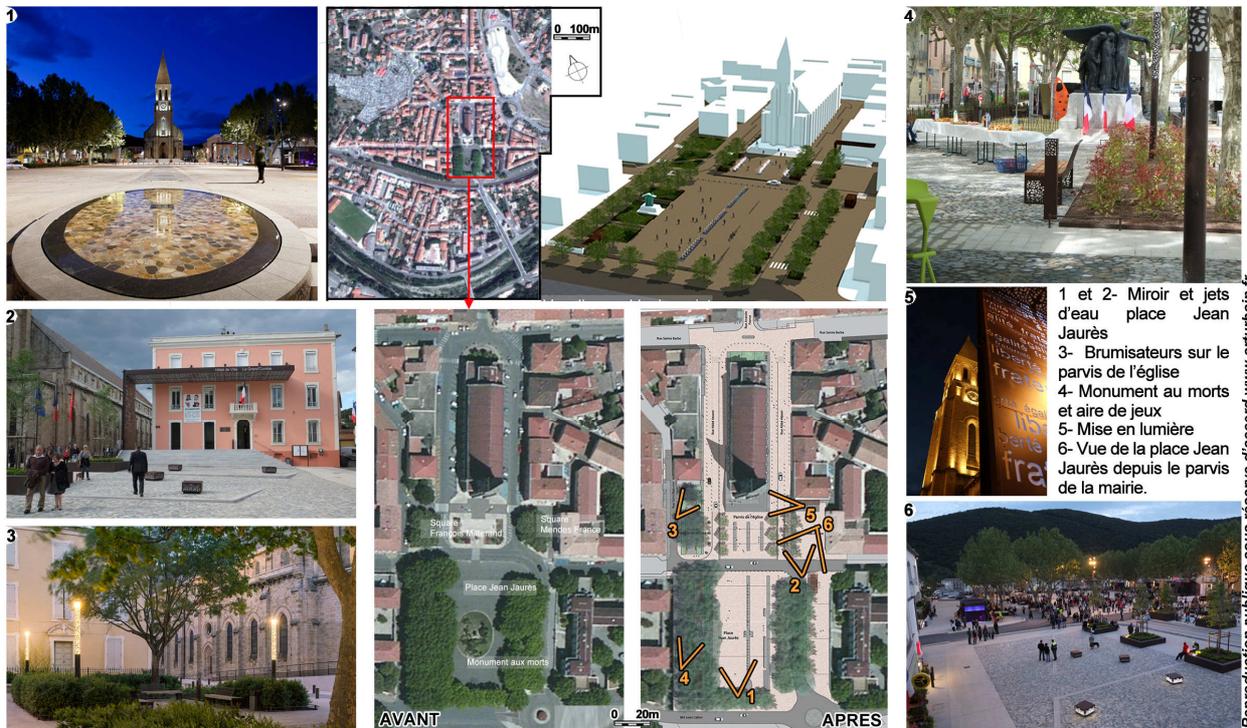
**Présentateurs :** Gilles Amphoux, paysagiste

**Organisme décisionnaire et propriétaire du site :** Ville de La Grand Combe

**Description de l'opération :** La Grand Combe, ville de 5200 habitants, fait partie de l'arrondissement d'Alès dans le Gard. Le projet du cœur de ville couvre une superficie de 15000 m<sup>2</sup> environ. La ville a été créée en 1846, à partir de la fusion des territoires de Laval St Cécile- d'Andorge et les Salles du Gardon. L'espace s'articulait auparavant sur une esplanade (recevant en son centre un monument dédié aux morts de la Grande Guerre) et trois placettes, une devant le presbytère (François Mitterrand), une devant l'église Notre Dame de l'Immaculée Conception (en grès ocre-rose, plus grande église du Gard, édifiée en 1864), et la dernière place devant la mairie (Mendès-France). Une double rangée de platanes cadre l'esplanade centrale et dégage une vue intéressante vers le Sud (6) L'espace est le lieu des marchés et fêtes ("le charbon ardent", fête des mineurs notamment). L'aspect initial était disparate, les principaux édifices n'étant pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, ils faisaient l'objet de greffes disgracieuses pour permettre à la population d'accéder à l'église ou à la mairie. Le stationnement omniprésent paupérisait les différents espaces et les largeurs de voiries incitaient à accroître les vitesses de circulation.

L'opération a consisté à améliorer la chalandise et sécuriser les déplacements piétonniers. Elle requalifie les seuils et entrées des bâtiments publics, services et commerces. L'espace central est restructuré par le déplacement du monument afin de lui redonner un rapport direct avec les habitants et permettre l'organisation de manifestations publiques ou privées sur la place. L'attractivité du lieu est renforcée par des séquences paysagères et urbaines (jeux d'enfants, miroir d'eau, brumisation, jeux de lumière, kiosques...)

**Equipe pluridisciplinaire :** Mandataire : Gilles Amphoux, paysagiste - Architectes : Ecostudio - Eclairage : Rossignol - BET : Sogreah

**Coeur de ville, La Grand Combe (30)**

1 et 2- Miroir et jets d'eau place Jean Jaurès  
3- Brumisateurs sur le parvis de l'église  
4- Monument aux morts et aire de jeux  
5- Mise en lumière  
6- Vue de la place Jean Jaurès depuis le parvis de la mairie.

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

**Qualité architecturale :**

- Remise en scène des fonctions institutionnelles de la ville, **accès aux bâtiments publics, aux services sociaux et aux commerces.**
- Déplacements **sécurisés**, réduction des largeurs de voies, différenciation des revêtements de sol.
- **Amélioration** des surfaces pour les **marchés** et mise aux normes des emplacements forains.
- Restauration de fonctions urbaines qualitatives pour les **trois placettes** (grands emmarchements pour les photos de mariage par exemple).
- Réhabilitation de la **statue** de Real del Sarte et déplacement sous le mail de platanes pour la situer **au contact des passants** (4).
- **Mise en lumière** de la place, de la mairie, de l'église et des fontaines pour créer une vie nocturne (un système de détection de passage gère l'intensité lumineuse) (5).
- Installation d'un **miroir d'eau** et d'une **fontaine** jet d'eau (place Jean Jaurès) (1) et de brumisateurs (parvis de l'église).

**Qualité de la vie sociale :**

- **Concertation** soutenue et élargie avec les usagers, les enseignants, le service des routes du conseil général, le service de ramassage de bus, les habitants, les commerçants, les anciens combattants, les forains, les associations et le personnel de la paroisse.
- La centralité de l'opération améliore **l'attractivité des équipements publics et commerces de proximité** et l'image de cette ville minière.
- Le collège retrouve son **entrée majeure**.
- Les élèves du collège et de l'école Saint-Pierre sortent sur des **espaces dédiés**. Les parents trouvent à proximité des **équipements urbains** et des **jeux** pour les plus petits en attendant la sortie des classes (4).
- Les stationnements sont **repositionnés** et seront complétés par une tranche ultérieure.

**Respect de l'environnement :**

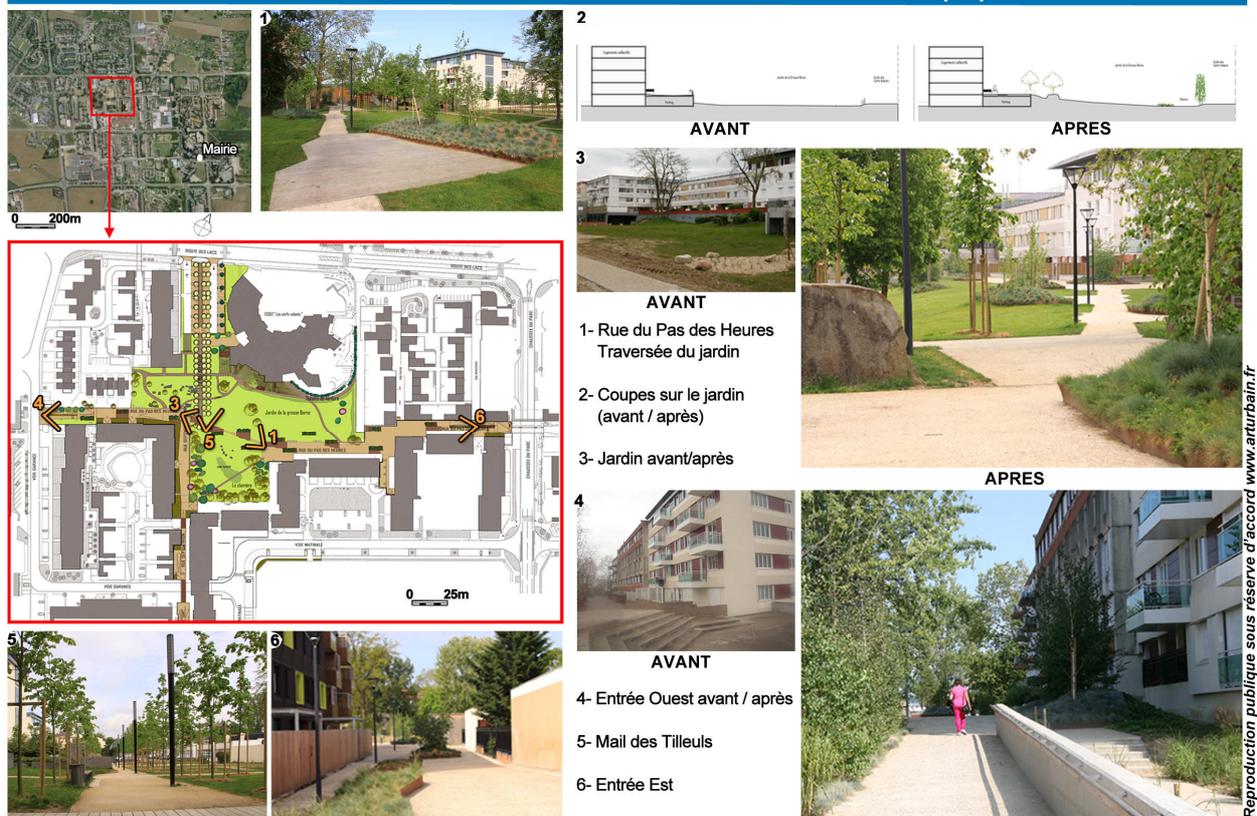
- **Renforcement et mise en valeur** du végétal sur la place (3 et 4).
- Utilisation de **matériaux locaux** (pierre marbrière du Gard) (2).
- Traitement des surfaces béton **sans désactivant chimique**.

## Mention

### Prix National arturbain.fr 2014 - "L'espace public au cœur du renouvellement urbain"

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Ville de Val de Reuil - 70 rue Grande BP 604 27106 Val-de-Reuil Cedex - Tél. : 02 32 09 51 51 - mail : mairie@valdereuil.fr Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) - CS 10514 27405 Louviers cedex - Tél. : 02 32 50 85 50 - mail : agglo@seine-eure.com
<b>Responsables :</b>	Marc-Antoine Jamet, Maire de Val de Reuil - Fabrice Barbe, Directeur Général des Services de Val de Reuil Lydie Chamblas, architecte et paysagiste mandataire
<b>Présentateurs : Organisme décisionnaire et propriétaire du site :</b>	Lydie Chamblas, architecte et paysagiste - Métropole Architecture Paysage (M.A.P.) Ville de Val de Reuil - Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE)
<b>Description de l'opération :</b>	Ville nouvelle créée en 1972, regroupant 13 200 habitants, Val de Reuil a développé un urbanisme "de dalle", marqué par la séparation piétons / véhicules. Bien que le caractère paisible de la dalle soit indéniable, et indissociable de sa destination piétonne, de nombreux dysfonctionnements sont apparus au fil du temps. En 2005, Val-de-Reuil a signé une convention avec l'ANRU dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain.  L'objectif de l'opération du Quartier du Pas des Heures était de remédier aux nombreuses fractures et ruptures existantes grâce à un travail spécifique sur l'espace public en tant que lieu où naît le lien social, où il se nourrit. Le premier objectif a été de retrouver des continuités urbaines notamment entre la dalle et le terrain naturel du jardin (2). Un travail fin sur les limites entre espace public et espace privé a permis de redonner une meilleure lisibilité et les espaces ont été rendus accessibles à tous pour faciliter la vie quotidienne des habitants (4). Afin d'offrir une plus grande convivialité des espaces publics, un mobilier urbain accueillant ainsi que des revêtements de qualité et pérennes ont été installés. La dimension poétique et végétale est enfin très présente : des îlots végétaux ont été créés comme alternative aux bacs de plantation, ils ponctuent la rue du Pas des Heures et constituent le fil d'Ariane du quartier (1, 3 et 6). Leur présence sur dalle come sur sol naturel atténue la limite dalle / jardin et donne une identité paysagère forte à la rue du Pas des Heures.
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	Maîtrise d'œuvre : Métropole Architecture Paysage (M.A.P.), Lydie Chamblas - architecte et paysagiste, Philippe Chamblas - architecte et urbaniste. Bureau d'études infrastructures VRD : AEP Normand. Ecologie : Dominique Feuillas. Entreprises : Via France Normandie Eure, Phyto environnement Val de Reuil, Pépinières Akene et Willaert.

### Quartier du Pas des Heures, renouer avec le sol naturel, Val de Reuil (76)



**Qualité architecturale :**

- **Retrouver des continuités urbaines :** gommer la différence de niveau et rechercher la fluidité entre la dalle existante et le sol naturel (2).
- **Convivialité des espaces publics :** mobilier urbain accueillant, revêtement clair et pérenne, platelages bois et îlots végétaux plantés constituant des micro-paysages lieux de sociabilité, passerelles en bois rue Septentrion.
- Création de **liaisons douces** entre les immeubles, l'école et le reste du quartier (3).
- **Résidentialisation** des pieds d'immeubles afin de mieux marquer les limites entre espace public et espace privé.
- **Stationnement** des visiteurs à l'entrée nord, le long du mail des Tilleuls (5).

**Qualité de la vie sociale :**

- **Redonner une lisibilité à l'espace public et aux espaces privés :** travail sur les limites, délimitation des terrasses privées par des claustras de bois pour une meilleure appropriation par les habitants (6).
- **Rendre l'espace accessible à tous :** création de pentes d'accès (4), mise en œuvre de revêtements de sol lisses, continuité de l'espace public avec les halls d'immeubles, facilitant la vie quotidienne des habitants.
- **Concertation** tout au long du projet avec l'ensemble des bailleurs riverains (copropriétés et bailleurs sociaux).

**Respect de l'environnement :**

- **Economie des ressources et d'entretien :** plantation privilégiée de végétaux peu demandeurs en eau sur la dalle (fétuques) afin d'éviter l'installation de systèmes d'arrosages automatiques.
- Création de **nœuds de récupération d'eaux pluviales**.
- **Revêtements de sol en béton désactivé** (matériaux pérenne et peu salissant), bois **issu des forêts gérées durablement** et essence pérenne (IPE) pour les platelages bois.
- **Réutilisation des matériaux :** la terre de remblayage utilisée pour relier la dalle et le terrain naturel provient d'autres chantiers de Val de Reuil.

# Opération Hors Concours

Prix National arturbain.fr 2014 - « L'espace public au cœur du renouvellement urbain »

Hors concours

**Maîtrise d'ouvrage :** SEMERCLI 45 Bd Victor Hugo 92110 Clichy, Ville de Clichy-la-Garenne  
**Régis Lang**, président de la SEMERCLI  
**Julien Pérez**, maire adjoint en charge de l'urbanisme, de la communication et de l'intercommunalité

**Description :** Dans le cadre de l'opération ANRU, la SEMERCLI, avec le soutien de mécènes L'OREAL et SARIA, sociétés ayant leur siège social à proximité de l'œuvre artistique, a organisé un concours entre artistes pour *le traitement et la mise en valeur artistique des espaces libérés*.  
 Le lauréat du concours, réalisateur de l'œuvre, est **Gilles Brusset** (brussetgilles@yahoo.fr)  
 Coût : 32 000€ HT (réalisation et honoraires inclus)

"Tranches de ville", création artistique éphémère, Clichy-la-Garenne (92)



Vue de nuit : 15 et 17 rue Martre

Sociétés L'OREAL et SARIA, mécènes



Vue de jour



© Pierre-Yves Brunaud (photo 1 et 2)



Vue par soleil couchant

### Qualité architecturale :

Façade éphémère de l'îlot « Tranches de ville » propose une limite claire et digne au 15 et 17 rue Martre.

L'œuvre est aussi une sculpture cinétique dont la perception varie avec la lumière, de jour, par soleil couchant, avec le reflet de la façade d'en face, ou de nuit, avec les phares des voitures. La lumière est captée par des bandes rétro-réfléchissantes.

### Qualité de la vie sociale :

Les habitants, les promeneurs et les automobilistes se questionnent et bénéficient du spectacle de la rue. Ils sont informés du chantier à venir.

### Respect de l'environnement :

L'œuvre réalisée avec des panneaux en bois sera démontée sans causer de nuisances. Elle est visitée tous les 9 mois par l'artiste.

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

## Bourses de l'Art urbain



### Bourses de l'Art urbain 2014

L'attribution des bourses aux étudiants du cycle de Master ayant obtenu une mention bien ou très bien ou une note supérieure à 15/20 à leur Projet de Fin d'Etudes (PFE) s'est effectuée le jeudi 6 novembre 2013. Quarante- cinq PFE ont été reçus dans les délais, provenant des écoles suivantes :

Ecole Supérieure d'Arts appliqués Boule  
Ecole de Chaillot  
Ecole Universita degli studi di Ferrara (Italie)  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de paysage de Lille  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Malaquais  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint Etienne  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg  
Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

#### Jury :

**Robert-Max ANTONI** Président-fondateur du Séminaire Robert Auzelle. Inspecteur général de la construction honoraire, professeur honoraire de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine  
**Nathalie CECUTTI - ETAHIRI** Architecte et urbaniste de l'Etat, Chef de la mission prospective, Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité  
**Francis LE DORE** Ingénieur Général des Ponts et Chaussées honoraire, Vice-Président du Séminaire Robert Auzelle,  
**Olivier LERUDE** Architecte et urbaniste de l'Etat, Adjoint au chef du bureau de la qualité de l'architecture et du paysage, Ministère de la Culture et de la communication  
**Roland PEYLET** Conseiller d'Etat, Président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'Etat,  
**Aude VASPART** Rapporteuse du jury, Administratrice du Séminaire Robert Auzelle, Architecte DPLG, exercice libéral

#### Lauréats :

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille :  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes :  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie :  
Ecole Spéciale d'Architecture :  
Ecole Supérieure d'Arts Appliqués Boule :

**Manon Bublot**  
**Thomas Bourdaud**  
**Lena Kainz**  
**Caterina Vetrugno**  
**Elsa Escobedo**

Directeur d'étude : Jean-Marc Huygens  
Directeur d'étude : Susan Dunne  
Directeur d'étude : Jean-Bernard Cremnitzer  
Directeur d'étude : Reza Azard  
Directeur d'étude : Valérie de Calignon

#### De l'ensemble des projets lauréats examinés, il ressort notamment :

Le souci de faire participer les habitants à la construction, et l'amélioration du cadre et des conditions de vie.  
La volonté de réhabiliter l'existant et de trouver une nouvelle destination au patrimoine industriel.  
L'usage de l'espace public comme objet et outil de composition urbaine.  
L'introduction d'une poésie et d'une spiritualité dans le projet d'aménagement.

Le jury a également souligné la grande qualité de l'ensemble des projets de fin d'études présentés et la participation importante des Ecoles

La cérémonie de remise des bourses aura lieu lors de la manifestation du **Prix national art urbain.fr** qui se tiendra à l'Arche de la Défense le 27 novembre 2014 de 16 h 00 à 20 h 00.

Les directeurs des établissements concernés, les directeurs d'étude et les lauréats y sont cordialement invités. Les bourses de 500€ seront remises en séance, **aux seuls lauréats présents** ou à leur représentant, en présence des mécènes du Séminaire Robert Auzelle, des personnalités lauréates du Prix national et du public.

La manifestation sera filmée et présentée sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)



Chapitre III

# **Concours international 2014-2015**

28 mai 2015

Le Concours international arturbain.fr convie des équipes d'étudiants et d'enseignants, appartenant à diverses écoles de diverses disciplines, pour procéder à des analyses urbaines intégrant les problématiques des municipalités.

Chaque équipe compare l'état existant et l'état projeté. Cette comparaison se traduit sous la forme d'une esquisse illustrant un programme d'intentions destiné à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants.

Cette méthode permet d'évaluer la qualité des propositions, suscitant le débat sur la définition de l'art urbain.

Les thèmes annuels variés posent des questions d'actualité et d'éthique du cadre de vie. Des conférences sont organisées par les écoles concernées, avec des consultants du SRA invités pour animer un débat sur le thème, et favoriser l'échange entre les étudiants et les enseignants. Cet exercice rapproche les enseignants de l'art urbain, qui participent au réseau des écoles associées à cette démarche.

Les esquisses des équipes lauréates sont archivées chaque année et consultables sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) à la rubrique «Concours international».

**2014  
2015** **CONCOURS INTERNATIONAL en langue française 4000€**  
**arturbain.fr**

**CONCOURS**



**"L'ESPACE PUBLIC AU CŒUR  
DU RENOUVELLEMENT URBAIN"**

**Règlement sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)**  
Inscription 02/09/2014 au 24/02/2015  
Rendu de l'esquisse avant le 06/03/2015  
Remise des prix à Paris mai 2015

Séminaire  
ROBERT AUZELLE  
[arturbain.fr](http://arturbain.fr)

SEMINAIRE ROBERT AUZELLE (SRA) Tél: +33 (0)1 40 81 71 35/63 00  
Arche de la Défense 92055 LA DEFENSE cedex

## RESULTATS DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr 2014-2015

Sur 75 esquisses reçues (49 enseignants et 186 étudiants), 16 ont été retenues par le Comité de sélection. Les enseignants participant au jury Internet (32 enseignants votants / 49), ont évalué les 16 esquisses à l'exception de la leur. L'ensemble des évaluations détermine le palmarès ci-dessous. Tous les participants sont cordialement invités à la présentation des projets et à la remise des prix le 28 mai 2015 à 17h.

Enseignant	Etablissement	Etudiants	Ville	Pays	Titre du projet	Classement général	Prix	Dotations
VACHON Geneviève	École d'architecture de l'Université Laval	BARRAS-FUGERE Véronique LECLERC Camille ROSS Keven	Québec	Canada	<i>Intervertir</i>	1	PRIX	1 500€
CREMNITZER Jean-Bernard SCHLUMBERGER Robert PIQUERAS Gorka	École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie	WARAU Kévin BOURGAIS Daniel ASMAR Pierre BARRIGA-RAMOS Javier	Rouen	France	<i>La friche comme moteur de requalification urbaine et territoriale</i>	2	Mention Qualité architecturale	500€
STANISZKIS Magdalena	Faculty of Architecture Warsaw University of Technology	KUCHARCZUK Marta SZPOCINSKA Zuzanna	Varsovie	Pologne	<i>Park en tant qu'un centre local</i>	3 ex aequo	Mention Qualité de la vie sociale	500€
GUJSKI Janusz	Faculté d'Architecture Université Technologique de Gdansk	KLINGIERT Alan ZBIKOWSKI Sławomir	Gdansk	Pologne	<i>Boulevard de liaison</i>	3 ex aequo	Mention Respect de l'Environnement	500€
STEKAR Jorge CAÑONERO Juan Manuel	Facultad de Arquitectura, Diseño y Urbanismo de la Ciudad de Buenos Aires	SCARSO Estefania TRINCO Alejandro	Buenos Aires	Argentine	<i>Intégrer fragments urbains</i>	4	Mention spéciale	300€
MELLACE Karina GONZALEZ Dimas	Facultad de Arquitectura, Diseño y Urbanismo de la Ciudad de Buenos Aires	MARTINEZ SICCARDI Santiago ABRAM Jeremias	Buenos Aires	Argentine	<i>La continuité des parcs</i>	5		
DANCIU Mihai	Université Polytechnique de Timișoara, Faculté d'architecture et d'urbanisme	GAIȚĂ Loredana GAROMFIR Alexandra DOHOTARU Constanta	Timișoara	Roumanie	<i>Activer le lieu vert</i>	6 ex aequo		
MELLACE Karina GONZALEZ Dimas	Facultad de Arquitectura, Diseño y Urbanismo de la Ciudad de Buenos Aires	GAGLIARDI Javier FERRARO Carla	Buenos Aires	Argentine	<i>Germination de civilité</i>	6 ex aequo		
PERAL Isaac	Universidad politécnica de Valencia	LOPEZ Javier BALAGUER Miriam LYO Laura	Alicante	Espagne	<i>Apprivoiser la ville</i>	7		
BURDA Izabela	Faculté d'Architecture Université Technologique de Gdansk	STUDZIŃSKA Hanna MOŹDŹYŃSKA Marta	Gdansk	Pologne	<i>Redécouvrir les axes vers l'eau</i>	8		
SOBCZAK Fabrice	Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de Mons	BOUFFIOUX Alexandre BRAIBANT Amélie	Mons	Belgique	<i>Se réapproprié la ville</i>	9		
A. K. Maitra	School of Planning and Architecture, New Delhi	Ms. Rupali Rathore SK Saha	New Delhi	Inde	<i>Fusion de la culture avec formules urbains historiques</i>	10		
GAKE Komla	Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme	ADOM Bikliwé TCHOFO Nobodem AWOUSSI Modest	Lomé	Togo	<i>Du monument de l'Indépendance à la place de l'Indépendance</i>	11	Vote du public internet (769 votes / 2268)	300€
IOANNOU Byron	Université Frederick, Faculté d'Architecture des Beaux-arts et Arts Appliqués Département d'Architecture	KOUNNA Antonia PANAGIOTIS Christodoulou	Nicosia	Chypre	<i>Urbaines cultures</i>	12		
OLLIER Xavière	IUP Arts Appliqués Couleur Image Design	AUMONT Blandine BOUVIER Camille RAMIREZ Audrey	Montauban	France	<i>Parcours non intrusif dans l'espace public</i>	13		
ANDREUCCI Maria Beatrice	Sapienza Università di Roma, Facoltà di Architettura e Paesaggio	BAHONDA BANTSIMBA Horsus Amède BIANCHI Daniele JIN Xiaomin	Rome	Italie	<i>La route s'adapte, on s'adapte à la route</i>	14		

# Communiqué de presse

## Communiqué de presse Concours international arturbain.fr 2014-2015 en langue française « L'espace public au cœur du renouvellement urbain »

Le **jeudi 28 mai 2015, à la Défense**, la présentation des esquisses des équipes lauréates du Concours international et la remise des bourses aux étudiants ont lieu. Cette manifestation organisée par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre, pour la France, du « Grenelle de l'Environnement » sur un thème concernant la transition écologique de notre planète.

Le **Concours international** est la troisième manifestation annuelle organisée par le SRA autour du thème de réflexion « L'espace public au cœur du renouvellement urbain ». Il s'inscrit à la suite :

- de la **rencontre avec les organisations professionnelles** permettant de connaître les actions engagées par chaque profession au regard de ce thème
- du **Prix national arturbain.fr** où des maîtres d'ouvrage publics et privés présentent des opérations d'aménagement remarquables sur le thème,

Les contributions de ces deux premières manifestations servent d'enseignement aux équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants participant ensuite au Concours.

L'édition du **Concours 2014-2015** a vu la participation de **75 équipes pluridisciplinaires** constituées par 49 enseignants et 186 étudiants originaires de 12 pays. Il est à noter une participation massive de la Pologne dont les résultats sont représentatifs : 2 équipes lauréates, provenant de 2 universités différentes.

La **sélection** des esquisses lauréates s'est effectuée **en trois phases** :

1/ **Le comité technique** a proposé un classement indiquant, les esquisses « hors de concours » pour non respect du règlement au vu des 14 critères discriminants<sup>1</sup>. les esquisses « recevables » et parmi elles, les « esquisses les plus lisibles et les plus pertinentes ».

2/ **Le comité de sélection** a examiné l'ensemble des esquisses et **retenu les 16 plus représentatives du thème**.

Présidé par **Robert-Max Antoni**, Président du SRA avec **Francis Le Doré**, Vice-Président du SRA et composé de : **Catherine Bergeal** Architecte et urbaniste en chef de l'Etat Conseillère du Directeur général de l'aménagement du logement et de la Nature, **Maggie Cazal** Docteur en Urbanisme, Présidente de Urbanistes Sans Frontières, **Christian Deuré** Ingénieur, Directeur commercial de la Société Egis France (Administrateur du SRA) Administrateur du pôle de compétitivité Advencity, **Marc Jaouen Architecte et urbaniste en chef de l'Etat** Plan construction urbanisme et architecture, **Vincent Lacaille** AArchitecte et urbaniste de l'Etat, Ministère de la Culture et de la communication, **Véronique Le Bouteiller** Architecte et urbaniste en Chef de l'Etat, Mission pour la qualité des constructions publiques, **Marie-Martine Lissarague** Architecte DPLG, Déléguée du Conseil National de l'Ordre des architectes, **Alain Marinos** Inspecteur général des Patrimoines (Administrateur du SRA), **Alain Naman** Urbaniste, Vice-président de la Société française des urbanistes, **Aude Vaspart** Architecte DPLG (Administratrice du SRA).

3/ **Le jury Internet** constitué des 49 professeurs des équipes pluridisciplinaires ayant participé au Concours International. Il a **évalué les 16 esquisses** retenues par le comité de sélection à l'exception de celle(s) produite(s) par leurs équipes **suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement**.

32 enseignants sur 49 se sont exprimés afin de déterminer le classement ci-après.

**Les étudiants des 6 équipes lauréates ont reçu des bourses et des indemnités d'hébergement d'un montant total de 6000€**, attribuées par le SRA, avec le soutien du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement et de ses mécènes : AMOPA, Metalco mobil concepts et Crédit Mutuel.

Par ailleurs, les 16 esquisses ont été soumises au **vote Internet du public**. L'esquisse du **Togo** est arrivée en tête avec 769 voix sur 2268 votants.

L'analyse des résultats du jury Internet fait ressortir des réponses à la problématique du thème à savoir, notamment dans les 6 esquisses lauréates :

- un **renouvellement urbain** créateur de nouveaux liens entre quartiers, **optimisant les mobilités**  
(« Intervertir », « Park en tant qu'un centre local »)

- des **espaces publics aménagés et d'usage mixte**, comme support du **renouvellement urbain**  
(« Intervertir », « Boulevard de liaison »)

- la **création de liaisons douces et de transports en commun** pour relier les zone de renouvellement au centre-ville  
(«La friche comme moteur de requalification urbaine et territoriale», « Boulevard de liaison »)

- le souci de **respecter la composition historique** de la ville renouvelée («La friche comme moteur de requalification urbaine et territoriale», »Boulevard de liaison »)

**Les 6 esquisses lauréates et les 10 esquisses retenues par le comité de sélection sont consultables sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/concours/2015/>. Le tableau ci-après donne le palmarès.**

<sup>1</sup> cf. page 6 du règlement disponible sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/concours/2015/>

# REMISE DES PRIX DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr 2014-2015

et REUNION PEDAGOGIQUE  
AVEC LES ENSEIGNANTS  
Paris La Défense, 28 et 29 mai 2015



Le public, les enseignants lauréats, au pupitre,  
Robert-Max ANTONI, Président-fondateur du Séminaire Robert Auzelle



### Prix International

De g. à d. : Geneviève VACHON, enseignante, Véronique BARRAS-FUGERE étudiante lauréate représentant l'équipe Camille LECLERC et Keven ROSS (absents), Valérie DUPONT, Directrice de la caisse du Crédit Mutuel Paris XV°, Robert-Max ANTONI et Alain MARINOS, Inspecteur Général des Patrimoines, représentant Agnès VINCE, Directrice du Service de l'Architecture



### Mention Qualité architecturale :

De g. à d. : Pierre ASMAR, Javier BARRIGA-RAMOS, Daniel BOURGAIS, Kévin WARAU (étudiants), Jean-Bernard CREMNITZER (enseignant)



### Mention Qualité de la vie sociale :

Marta KUCHARCZUK et Zuzanna SZPOCINSKA, étudiantes, Magdalena STANISZKIS, enseignante (absente)



### Mention Respect de l'environnement :

Slawomir ZBIKOWSKI, Alan KLINGIERT, étudiants, Janusz GUJSKI, enseignant



### Mention spéciale :

Alejandro TRINCO et Estefania SCARSO, étudiants, Jorge STEKAR et Juan Manuel CAÑONERO, enseignants (absents)



### Mention spéciale et vote internet du public :

Komlan Dela GAKE, enseignant, Modest AWOUSI, Bikliwé ADOM (absent), Nobodem TCHOFO (absent), étudiants



### Les enseignants lauréats et l'équipe du Séminaire Robert Auzelle

De g. à d. : Alejandro TRINCO (étudiant représentant Jorge STEKAR - Argentine), Jean-Bernard CREMNITZER (France), Geneviève VACHON (Canada), Robert-Max ANTONI, Alain MARINOS, Valérie DUPONT, Aude VASPART, Janusz GUJSKI (Pologne) et Komlan Dela GAKE (Togo).

# Règlement 2014-2015

## Règlement du Concours International arturbain.fr

23<sup>ème</sup> session, 2014/2015 sur le thème

### L'espace public au cœur du renouvellement urbain

#### Article 0 : THEME IMPOSÉ

#### L'espace public au cœur du renouvellement urbain

Les esquisses concerneront un aménagement intégré de l'espace public et du bâti faisant l'objet d'un renouvellement urbain (ensemble des actions d'amélioration de la qualité de la vie des habitants et de leur cadre de vie).

Elles peuvent concerner des quartiers existants d'habitat social, de centres-villes, d'ensembles habitations (pavillonnaires, collectifs, bidonvilles, favelas...), d'activités commerciales, de loisirs, en relation avec les territoires voisins.

Chaque esquisse fera l'objet d'une présentation analytique au regard des 3 critères d'évaluation de la qualité du cadre de vie. Ces critères sont proposés à titre indicatif ; ils ne sont ni normatifs, ni exhaustifs. Le « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » reste un guide, à consulter sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).

#### La qualité architecturale

**Valoriser** les espaces publics comme lieu de structuration de l'espace bâti. À ce titre, l'implantation des immeubles, les traitements des sols et des façades délimitant les espaces publics conçus pour créer des paysages appréciés par les habitants...

**Prendre en compte** la notion de variabilité de la densité et des formes urbaines des ensembles de constructions à mesure humaine...

#### La qualité de la vie sociale

**Faciliter** à toute personne l'accessibilité aux équipements, aux services publics et aux transports en commun...

**Sécuriser** l'espace public de jour comme de nuit...

**Concier** avec les habitants sur les questions relevant de la vie publique

**Développer** la vie associative et les manifestations d'animation telles que marché, spectacles culturels et sportifs, brocante...

#### Le respect de l'environnement

**Mettre en réseau** les places, allées, trottoirs et squares avec les, parcs, mails, bois, plans d'eau, rivières... et favoriser ainsi l'usage des circulations douces.

**Localiser** de manière adaptée le stationnement des voitures et l'affichage publicitaire

**Traiter** les nuisances (pollution de l'air, déchets, vents, risques naturels...), rechercher les économies d'énergie, et favoriser la biodiversité...

#### Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française** parrainé par le ministère chargé de l'Ecologie.

#### Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...

Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.

- Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant **un directeur d'étude de l'équipe (enseignant ou un doctorant) et deux ou trois étudiants. L'équipe doit relever d'au moins deux disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste, et 2 étudiants en architecture).**

- Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.

- **Chaque directeur d'étude peut coordonner plusieurs équipes. Il est co-responsable avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse :**

- il inscrit l'équipe sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).
- il veille au respect du règlement en pointant chacun des 14 critères disqualifiants (cf. page 6),
- il participe **obligatoirement** au jury Internet conformément à l'article 7.3 du règlement **sous peine**

de disqualification de son ou ses équipe(s) encore en lice

- en cas de gain d'une bourse, il assiste ou envoie un représentant à la remise des prix à Paris.

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle. Elle dispense du versement de la cotisation pour 2014 et 2015.

**Les directeurs des établissements d'enseignement** sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

**Nota important :**

1. L'enseignant ou le directeur de l'établissement peut demander la venue d'un consultant du Séminaire Robert Auzelle pour une conférence-débat afin d'explicitier le thème et le règlement du Concours.
2. Les envois seront effectués sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de chaque équipe.
3. Un certificat d'attestation du rendu de l'esquisse sera, sur demande de l'équipe, délivré par le Séminaire Robert Auzelle. Ce certificat permettra d'accorder **1 à 4 crédits européens (ECTS)** à chaque étudiant de l'équipe **avec l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement.**

### Article 3 : CHOIX DU SITE

Chaque directeur d'étude est responsable du choix du site d'étude en y associant si possible la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

**Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER** (voir « Note de recommandations » en annexe).

#### 4.1 Respect du thème annuel :

L'esquisse devra répondre précisément au thème défini à l'article 0. La partie « avant » analysera une situation en rapport avec ce thème et la partie « après » proposera une amélioration de ce territoire au regard de ce même thème.

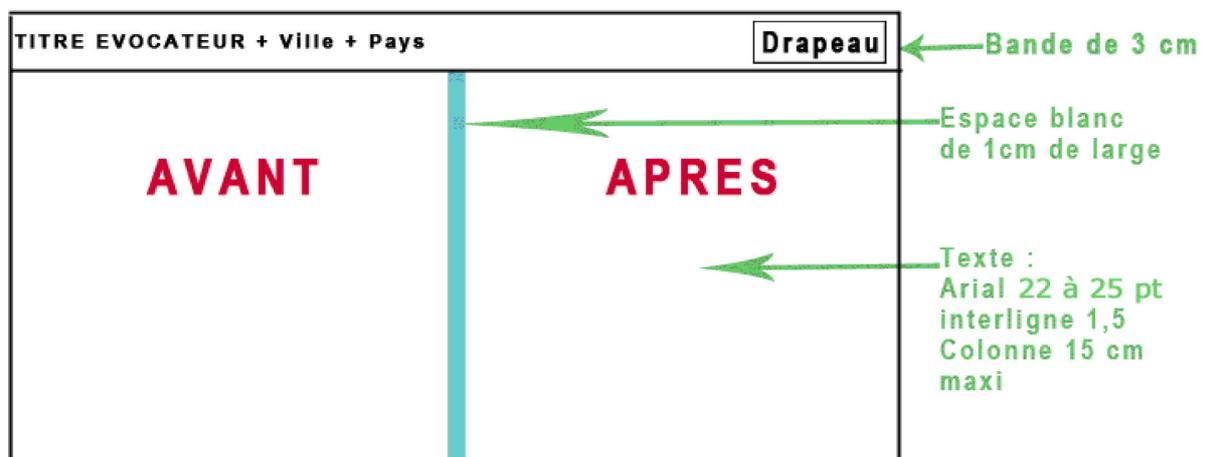
#### 4.2 Format, mise en page, titre, présentation de l'esquisse en langue française :

L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage selon les modalités définies à l'article 4.4.

Elle est **composée de 2 parties égales** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc de 1 cm de large :

- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse)
- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (proposition)

**Le titre évocateur de l'esquisse** figure en langue française (police Arial, 60 pts, caractère gras, majuscule) sur une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** contenant aussi les noms de la ville ou de la localité, et du pays. Le drapeau du pays dont dépend l'établissement d'enseignement de l'équipe figure à droite de cette bande horizontale. **ATTENTION : l'esquisse doit être anonyme.**

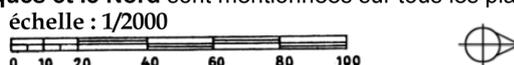


### 4.3 Pièces graphiques

Avant/ Analyse Situation existante	Après / Proposition Etat projeté
<ul style="list-style-type: none"> <li>- un plan du territoire ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000<sup>ème</sup>, 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup> signalera :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau, réseau nature, trames verte et bleue...),</li> <li>○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ...</li> </ul> </li> <li>- un plan du site (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000<sup>ème</sup>, 1/1000<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup> (ou la photo aérienne) réservé au projet.</li> <li>- schémas, coupes, séquences visuelles...</li> </ul> <p><i>Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un plan d'aménagement à la même échelle (1/50000<sup>ème</sup>, 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup>) faisant figurer les dispositifs mis en place,</li> <li>- un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2000<sup>ème</sup>, 1/1000<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup>) avec le programme.</li> <li>- schémas, coupes, séquences visuelles... en correspondance avec l'analyse.</li> </ul>

### 4.4 Mode de représentation : les normes de présentation données par le présent règlement sont obligatoires. Elles facilitent la lisibilité de l'esquisse

- Le mode de représentation de l'espace est indiqué dans le *Vocabulaire français de l'Art urbain* (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les échelles graphiques et le Nord sont mentionnées sur tous les plans comme ci-dessous :



- Les plans, coupes et façades à la même échelle seront en correspondance (plan/coupe ou plan/façade).
- Les vues des « séquences visuelles » Avant/Après sont impérativement repérées (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ● ◀) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- Les textes apparaissent sur fond blanc pour faciliter la lecture, et n'excèdent pas 1200 caractères pour l'ensemble de l'esquisse. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large maximum. La police est du Arial 22 à 25 points, interligne 1,5.
- Les éléments existants dans la partie Avant, et conservés dans la partie Après, seront représentés à l'identique.
- Un code couleur simple sera indiqué en légende des plans.

### 4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- La proposition (partie Après) sera décrite **OBLIGATOIREMENT** selon les trois critères de la définition de l'Art urbain :

- **Qualité architecturale**
- **Qualité de la vie sociale**
- **Respect de l'environnement**

- sur la proposition, une vue plus grande illustrera le titre évocateur de l'esquisse.

Le **Référentiel sur la qualité du cadre de vie** (cf. résumé sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)) servira de guide aux équipes pour décrire leur proposition, et aux enseignants pour procéder à la notation des esquisses ; des exemple de description d'opération suivant les 3 critères sont disponible sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) à la rubrique « Prix national » ou sur les liens ci-après : [exemple 1](#), [exemple 2](#), [exemple 3](#)

## Article 5 : MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue par une **plateforme de téléchargement** de type « YouSendIt », « Free Download », « We transfer »... à l'adresse email : [arturbain.ciau@gmail.com](mailto:arturbain.ciau@gmail.com).

Les 3 fichiers du dossier sont les suivants :

- Un fichier PDF avec le titre de l'esquisse, le nom de l'enseignant, son adresse email, et son numéro de téléphone, les noms et prénoms des étudiants, le nom de l'établissement d'enseignement ;

- Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre\_du\_projet\_a1.jpg*, en langue française;
- Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre\_du\_projet\_a4.jpg*, en langue française;

### Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- Période d'inscription des équipes sur Internet du **2 septembre 2014 au 24 février 2015**
- **Date limite de réception des esquisses : 6 mars 2015 à minuit, heure locale**
- Comité technique et Comité de sélection en mars 2015
- Publication sur Internet des esquisses sélectionnées fin mars 2015
- Remise des Prix à Paris, et Exposition : **mai 2015**
- Réunion pédagogique avec les enseignants : **mai 2015**

### Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

**7.1 Le comité technique du SRA** examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant :

- les esquisses « hors de concours » pour non respect du règlement au vu des 14 critères discriminants (cf. page 6)
- les esquisses « recevables » et parmi elles, les « esquisses les plus lisibles et les plus pertinentes ».

**7.2 Le comité de sélection** composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...), examine toutes les esquisses.

Il retient unanimement une sélection qu'il estime les plus représentatives du thème.

**7.3 Le jury Internet est souverain.** Il est constitué par les enseignants ayant rendu une ou plusieurs esquisses. Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr). Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **1 point (note minimale), 2 points, ou 3 points (note maximale) pour chacun des trois critères** :

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Après la transmission des votes des enseignants au Séminaire Robert Auzelle, le classement des esquisses sélectionnées s'effectue en additionnant les points.

### Article 8 : PRIX ET MENTIONS (dotation de Bourses de l'Art urbain)

- Le « **Prix international arturbain.fr** » (1 500 €) est attribué à l'esquisse qui obtient le maximum de points au classement général.
- Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu le maximum de points dans chacun des trois critères. En cas d'ex æquo, le classement général départagera les esquisses.
- Des mentions spéciales (300 € chacune) peuvent être attribuées au regard du classement.

Nota 1 : la remise des bourses sera effectuée le jour de la remise des prix, en mains propres au professeur responsable de l'équipe lauréate ou à son représentant dûment mandaté ; à défaut, la bourse ne pourra être perçue.

Nota 2 : Le jour de la remise des prix, le(s) représentant(s) des équipes lauréates feront une présentation de leur esquisse EN LANGUE FRANCAISE. Cette présentation sera préparée en amont de la remise des prix et en liaison avec le Séminaire Robert Auzelle.

Nota 3 : les établissements d'enseignement sont invités à participer à la prise en charge des frais des étudiants et enseignants lauréats.

## **Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION**

### **9.1 Propriété intellectuelle et artistique :**

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

### **9.2 Responsabilité des organisateurs :**

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **9.3 Interprétation du règlement :**

Le règlement du concours est consultable sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

### **9.4 Communication :**

- **le site Internet** [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs et leur classement,
- **la publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- **un DVD** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- **Une exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

**Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à [arturbain.ciau@gmail.com](mailto:arturbain.ciau@gmail.com)**

**ou S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX**

**Tél. : 01.40.81.71.35– Fax : 01.40.81.73.90**

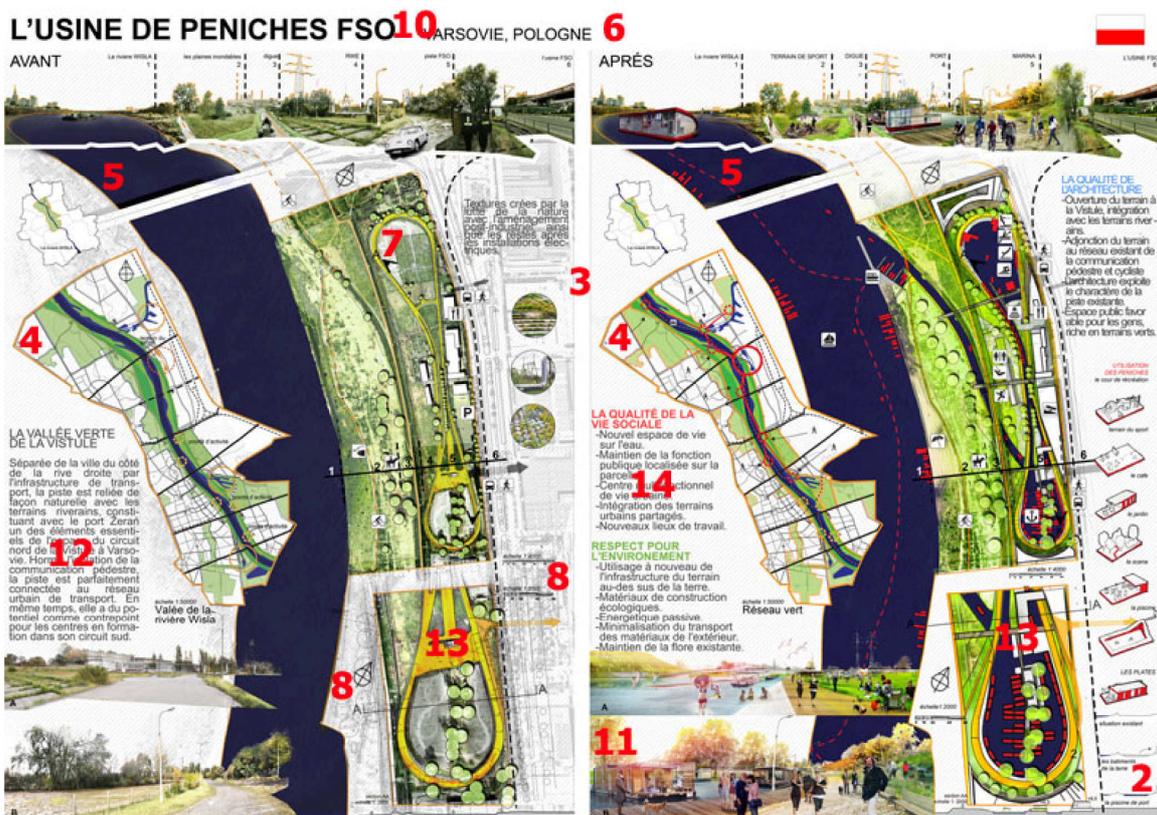
## Note de recommandations aux équipes

Chaque année, des esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement.

**A titre d'exemple, figure ci-dessous une esquisse primée au Concours 2010-2011. Veillez au respect du règlement.**

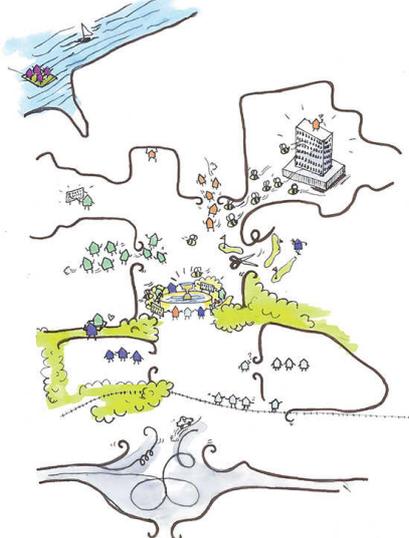
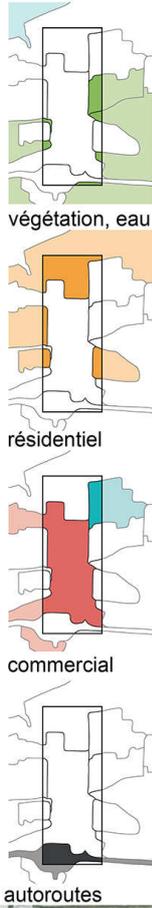
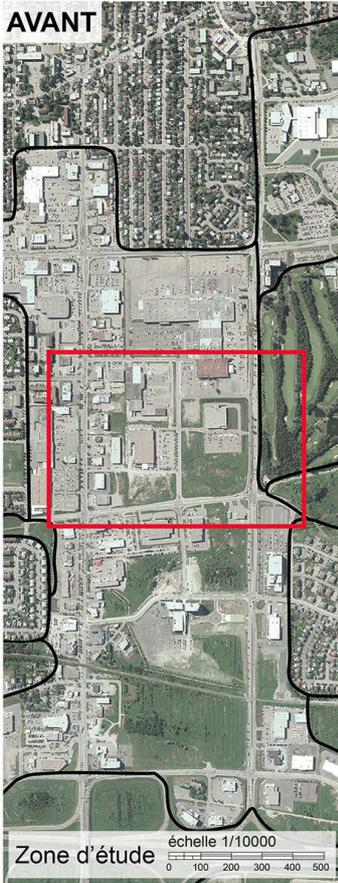
**Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse :**

1. équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2. présentation au format A1 horizontal
3. séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4. plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5. plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance
6. bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7. les vues sont repérées sur les plans par une abeille et un numéro : 1 
8. sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.3
9. respectez les échelles de travail imposées par le règlement, sauf exception dûment justifiée
10. un « titre évocateur » permet de cerner le projet, le nom de la ville et du pays
11. une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande)
12. respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1200 caractères) pour impression au format A4
13. les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14. présentez distinctement les principales qualités de votre esquisse selon les 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).



Premier Prix - 1500€

# INTERVERDIR \_ un liant sensé au diapason de la



Éclatement des limites des zones monofonctionnelles en quête de milieux de vie mixtes à l'échelle du piéton



Marres de stationnement et espaces verts non structurants difficilement appropriables par la communauté

communauté

Québec | Canada



APRÈS



**Qualité architecturale;**  
L'offre résidentielle respecte l'échelle du quartier par la concentration de R+2 et R+3 le long des grands axes et de R+1 au cœur du quartier. L'architecture intègre un travail sur la notion de seuil intime et privé. L'interface entre l'entrée de la maison et le passage semi-public de la rue est traité par une enfilade de strates permettant aussi l'animation de la rue.



1'

**Respect de l'environnement ;**  
le paysage d'interfaces est collecteur d'eau de pluie par ses bassins filtrants naturels, ses noues percolantes en cœur d'îlot et devient une vitrine du système écologique de la faune et de la flore. Il est robuste aux changements des saisons ; il se transforme et s'adapte. Des parcs ouverts à tous et des réseaux cyclables encouragent les mobilités douces et la pratique d'activités sportives.



3'



implantation d'une boucle de transport efficace et à distance de marche



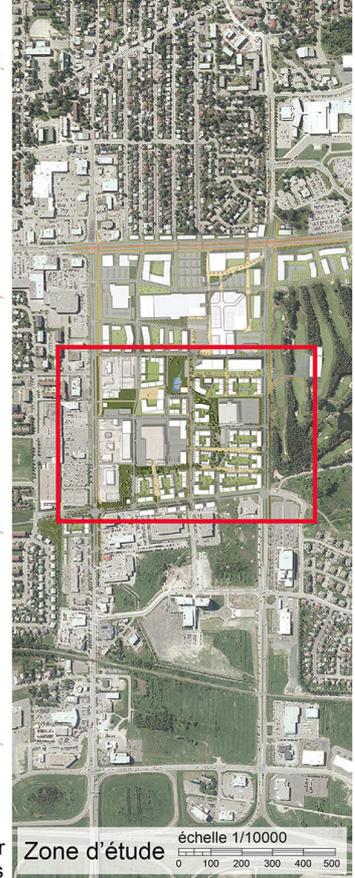
considération des équipements en place pouvant soutenir une vie de quartier



proposition d'une offre mixte et variée en lien avec l'existant



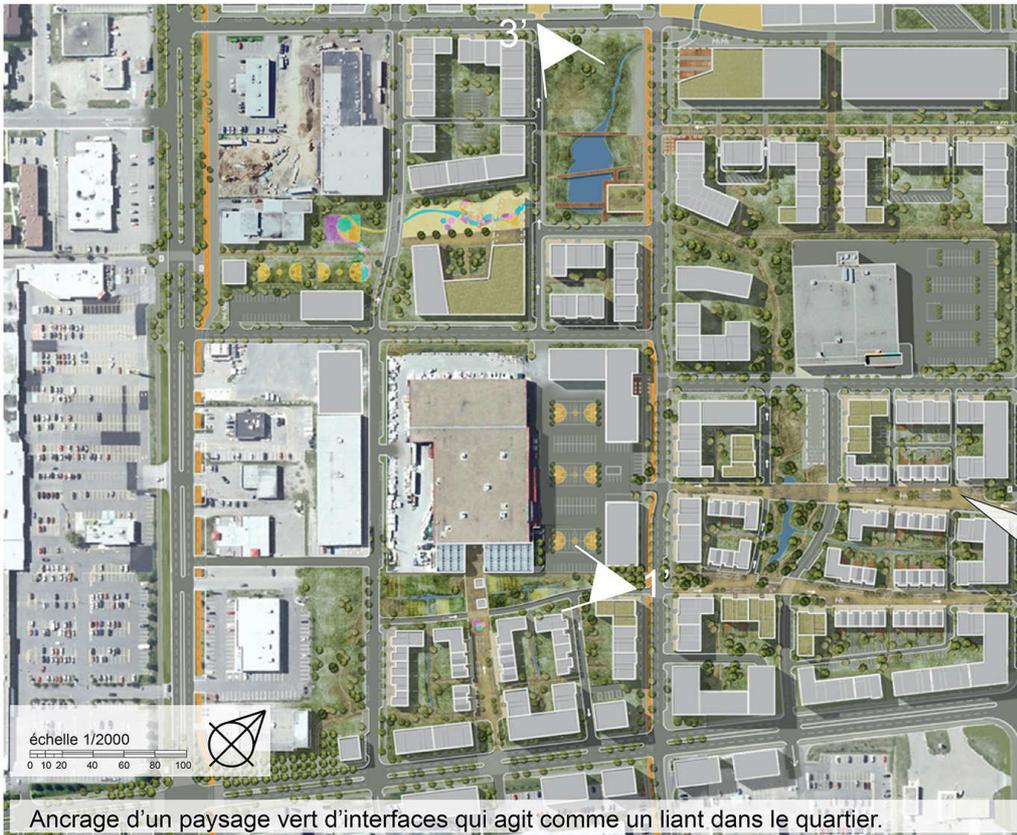
un paysage vert réparateur et unificateur des contigüités difficiles



Zone d'étude

échelle 1/10000

0 100 200 300 400 500



échelle 1/2000

0 10 20 40 60 80 100



**Qualité de la vie sociale ;** le paysage d'interfaces vert renforce l'idée de vivre près de la nature et devient générateur de milieux de vie de qualité. Il propose des espaces naturels flexibles ouverts pour la socialisation de la communauté; jardins collectifs, marché public et espaces de jeux qui s'inscrivent en extension avec le bâti existant et nouveau.



rues partagées pour une échelle plus humaine

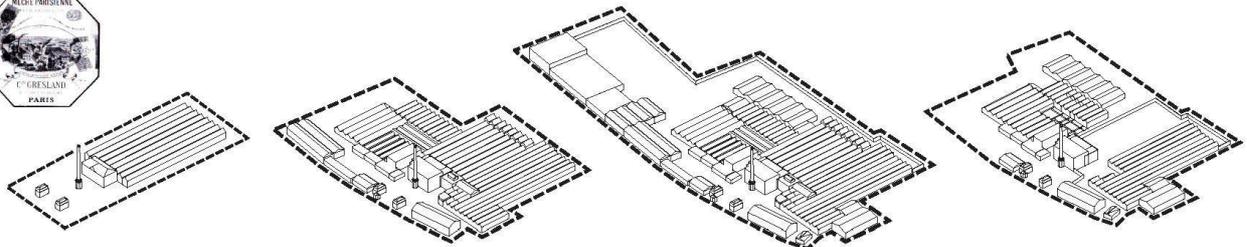
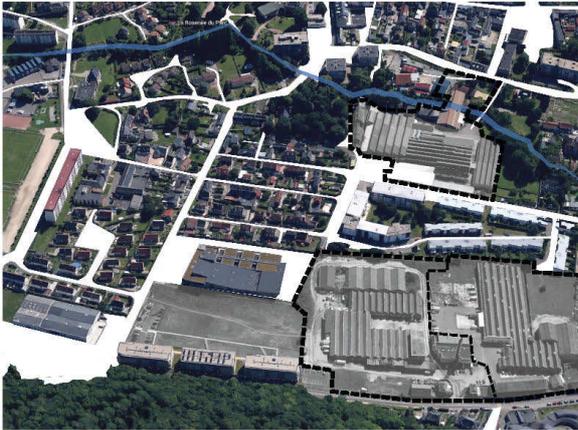
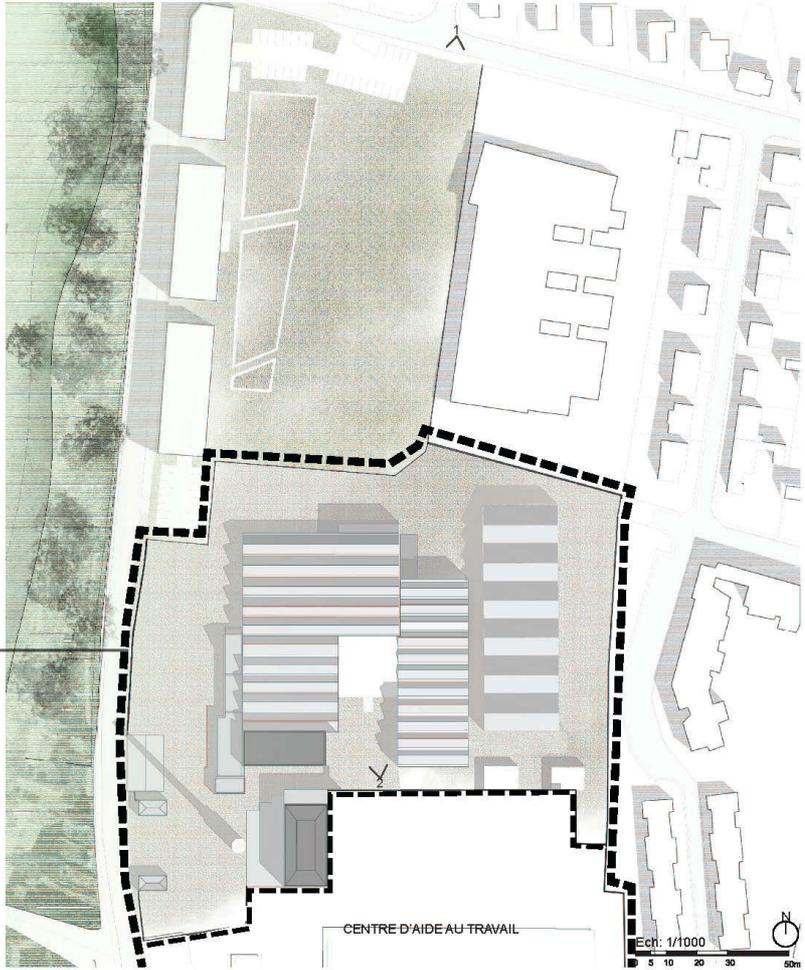
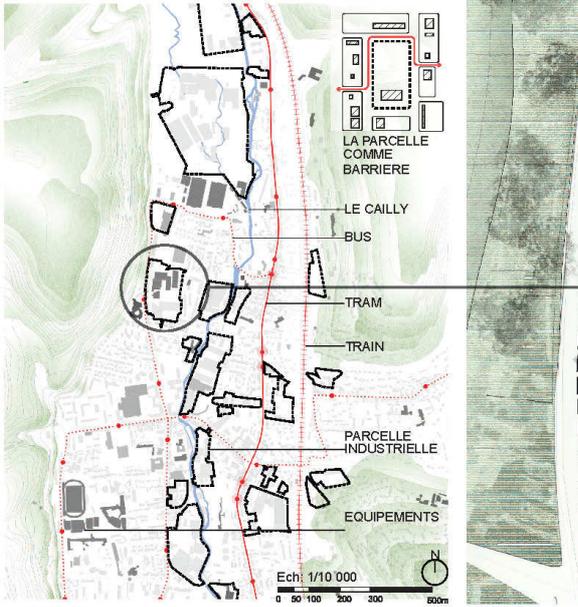
Ancrage d'un paysage vert d'interfaces qui agit comme un liant dans le quartier.

# Mention Qualité architecturale - 500€

## LA FRICHE COMME MOTEUR DE REQUALIFICATION URBAINE ET TERRITORIALE - USIN

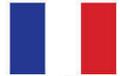
La vallée du Cailly est un ancien territoire usinier, situé à proximité de Rouen. L'activité industrielle déclinante a disparue en laissant d'importantes parcelles qui morcellent le territoire. Cette vallée polycentrique disperse ces équipements qui ne peuvent être reliés qu'en voiture.

Nous choisissons d'intervenir sur une de ces enclaves pour démontrer que la friche industrielle peut-être un espace de potentialités urbaines. Ces requalifications doivent offrir de nouvelles opportunités à ces territoires aujourd'hui délaissés.

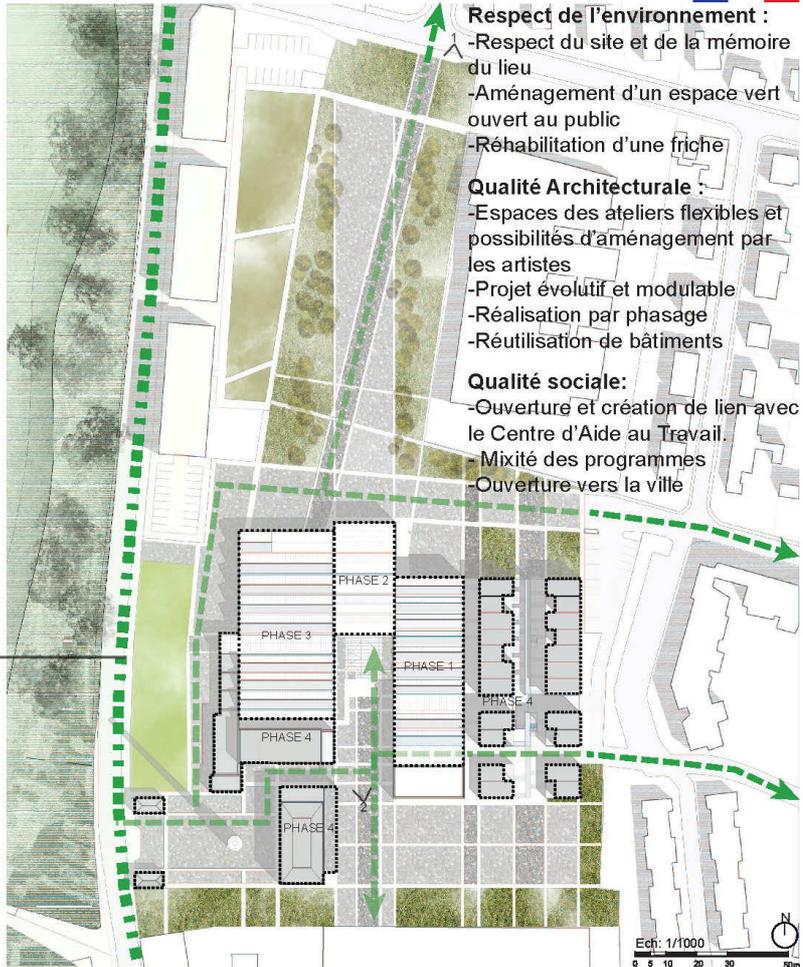
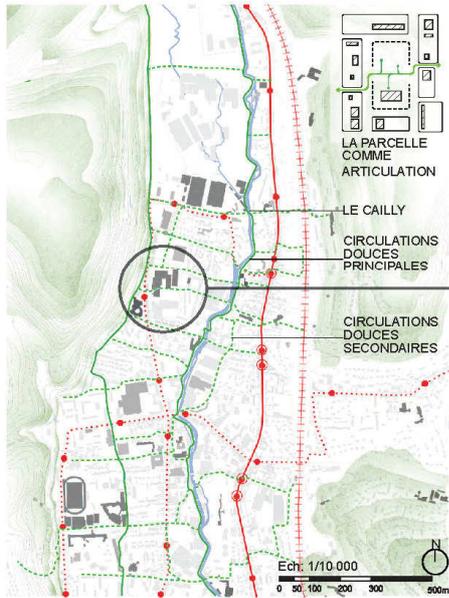


1866 | Filature Gresland      1902 | accumulation      1947 | dédensification      1970

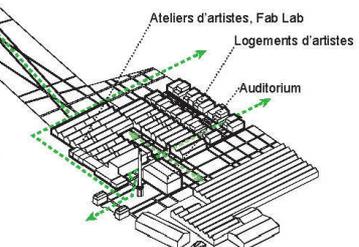
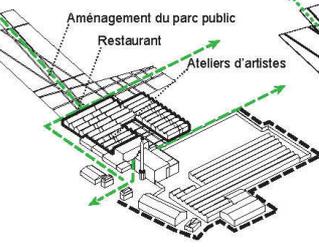
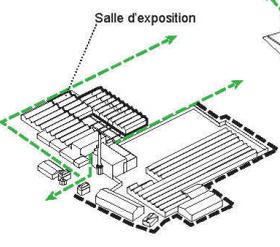
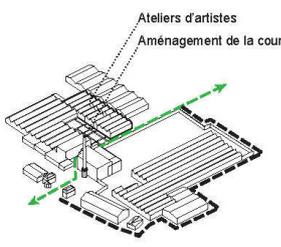
# VE GRESLAND - NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE - FRANCE



Nous créons dans cette vallée un maillage portant les circulations douces. La trame principale est portée par les rives du Cailly. Elle permet aux piétons et cyclistes de rejoindre rapidement le centre-ville de Rouen. La trame secondaire est transversale et permet de relier les différents pôles de la vallée. Ces aménagements sont possibles grâce à la réhabilitation des délaissés industriels. Un collectif d'artiste occupant les lieux propose l'installation d'un centre d'art contemporain dont nous planifions l'évolution. Ce centre permet de renouveler l'enclave industrielle en retissant un lien avec l'espace public existant au sein de la vallée.



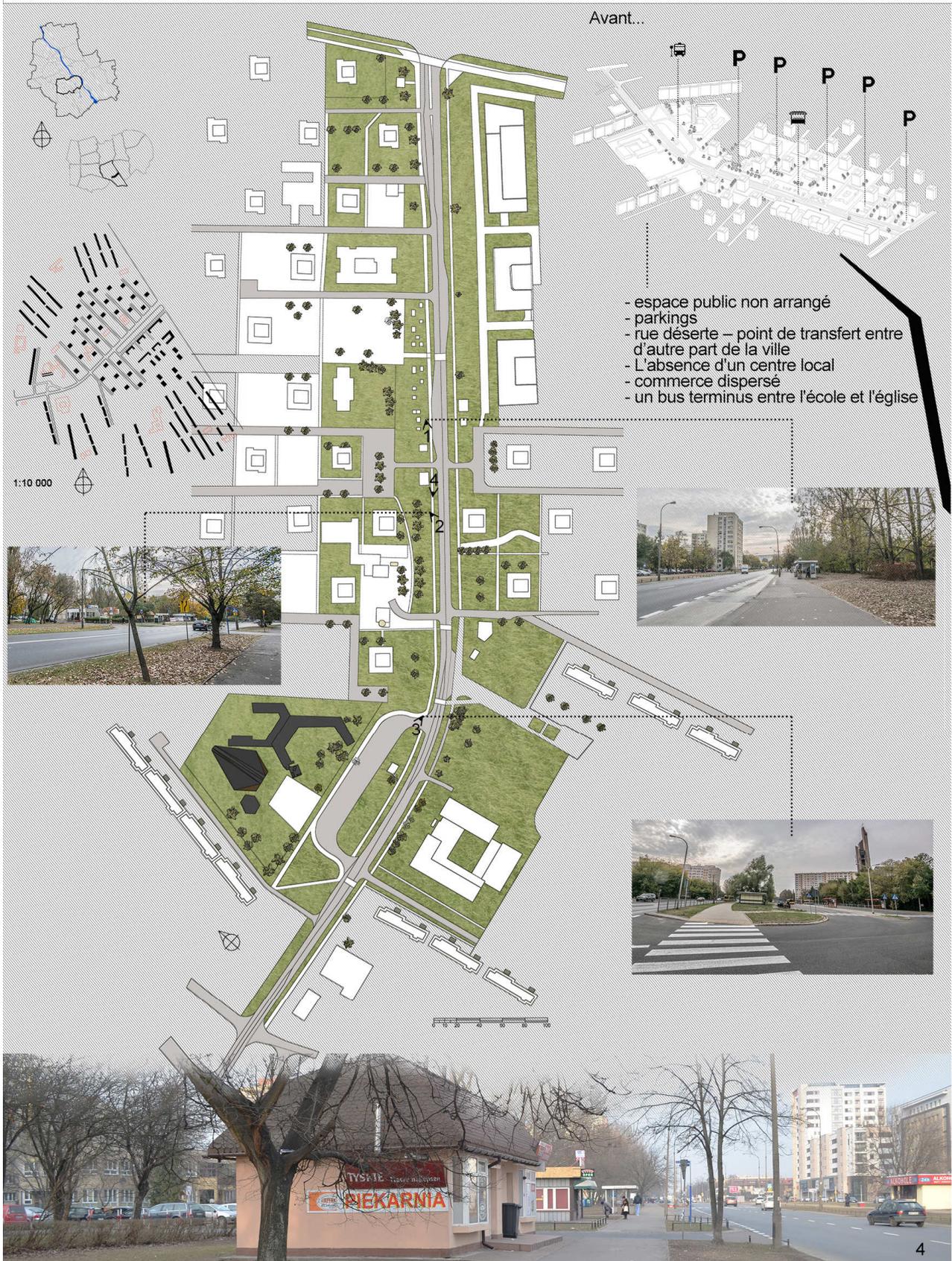
- Respect de l'environnement :**
- Respect du site et de la mémoire du lieu
  - Aménagement d'un espace vert ouvert au public
  - Réhabilitation d'une friche
- Qualité Architecturale :**
- Espaces des ateliers flexibles et possibilités d'aménagement par les artistes
  - Projet évolutif et modulable
  - Réalisation par phasage
  - Réutilisation de bâtiments
- Qualité sociale:**
- Ouverture et création de lien avec le Centre d'Aide au Travail.
  - Mixité des programmes
  - Ouverture vers la ville



2015 | PHASE 1 investir la friche | PHASE 2 opportunité foncière | PHASE 3 consolider le programme | PHASE 4

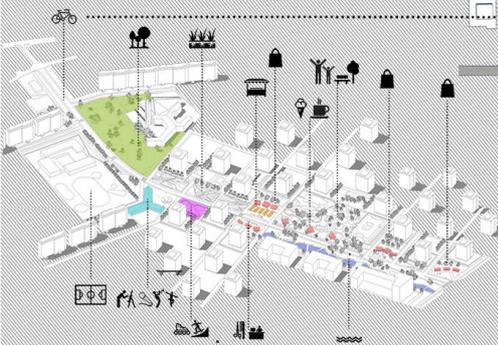
## Mention Qualité de la Vie Sociale - 500€

### PARK EN TANT qu'un CENTRE LOCAL STEGNY, VARSOVIE, POLOGNE





Après...



qualité architecturale  
nouvelles fonctions pour vitaliser la rue  
Espace déterminé (définie):  
commercial, culturel et de loisirs

respect pour l'environnement  
Un caractère naturel, rural  
prairie, chemin, un étang,  
des jardins d'herbes ...

assainissement des eaux  
de pluie - étang de loisirs  
(étang de récréation)



qualité de la vie sociale

lieu ouvert pour les habitants  
espace publique  
- cohérente, ouverte,  
diversifiée et accueillante ...



La rue relie au lieu de diviser



Les espaces publics liés de verdure



Mention Respect de l'Environnement - 500€

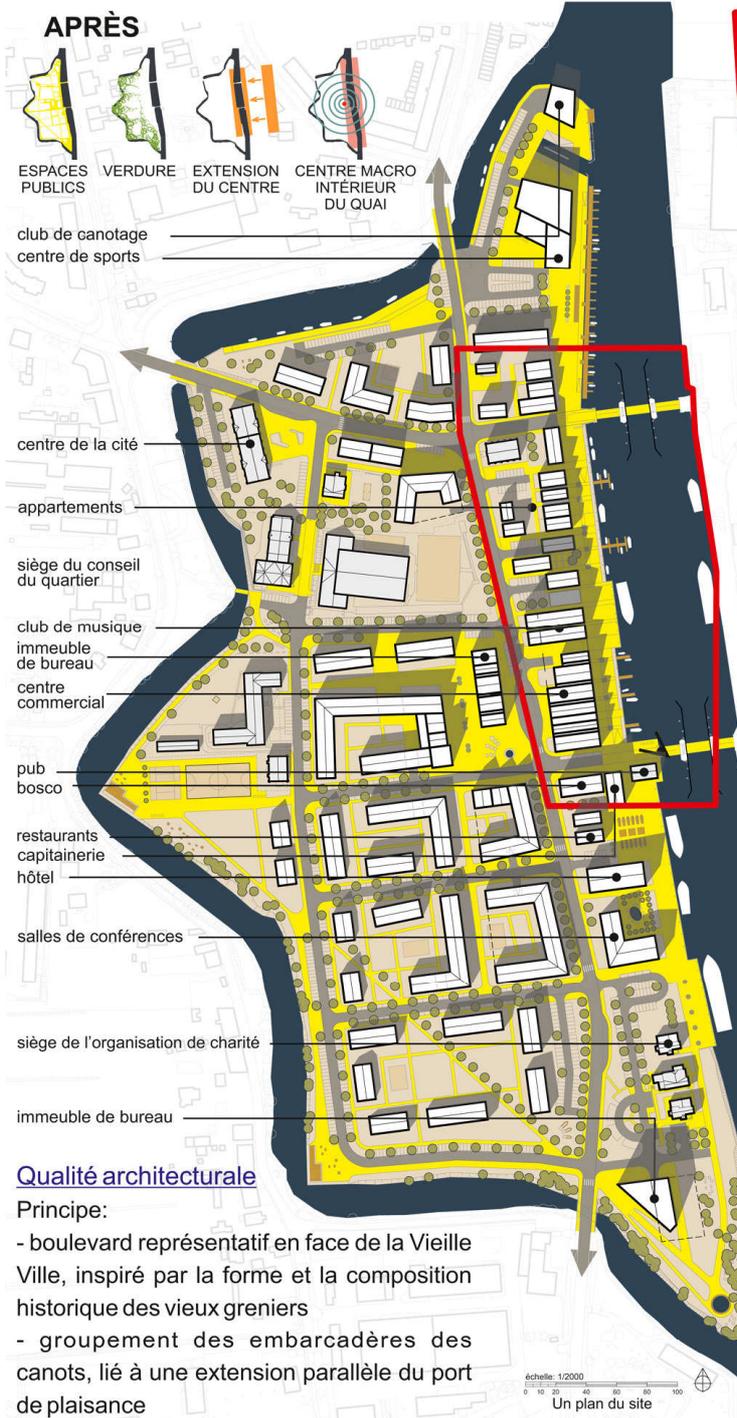
**BOULEVARD DE LIAISON** ELBLĄG, POLOGNE



L'Ile des Greniers a suivi à travers des siècles une transformation en de cinq bastions de défense. C'est un terrain à valeur historique particulière, liée fortement à la Vieille Ville, dont l'espace a été détruit pendant la II<sup>e</sup> Guerre

Malgré son emplacement au centre-ville, l'Ile est en état de dégradation, ne crée aucun espace public attrayant. Il n'y a que quelques bâtiments qui valent d'être préservés, tandis que les autres ne font que défigurer l'image.





**Qualité architecturale**

Principe:

- boulevard représentatif en face de la Vieille Ville, inspiré par la forme et la composition historique des vieux greniers
- groupement des embarcadères des canots, lié à une extension parallèle du port de plaisance



**Qualité de la vie sociale**

- créer de divers espaces publics de haute qualité remplaçant les terrains dégradés
- aménager des endroits de récréation, de sports, de divertissement et de travail dans les limites de l'île

**Respect de l'environnement**

- faire ressortir la valeur des bastions historiques par le biais de tracer à leur travers des promenades piétonnes plantées
- conserver la vieille futaie, la compléter
- interprétation contemporaine des formes historiques du quai



Mention spéciale - 300€

# INTÉGRER FRAGMENTS URBAINS Parque Patricios,



## CARACTÉRISTIQUES

Urban -Fragmentación : déconnecté ,  
contrairement à logements du secteur  
industriel Paraquadi secteur de la petite  
échelle.  
-Escasa Végétation dans les rues .  
Insécurité: Aucune circulation des  
piétons .

## le Quartier

Anciennement logé la décharge de la ville et  
les abattoirs , et une fois pris , un quartier  
construit et institutions , mais ce domaine est  
resté toujours marginalisés et pour des  
usages industriels .

**1** rues inhabitées

**2** zones d'insécurité sans accès à transport public

**3** bâtiments endommagés entrepôts et un parking et autobus et les camions

**4** rues inhabitées végétation clairsemée

**5** hangars abandonnés

## zone fragmentée



# BUENOS AIRES, ARGENTINA



## Respect de l'environnement

Ils permettront d'améliorer les conditions environnementales avec le transfert de hangars industriels et baldios être remprazados de nouvelles places publiques, des rues bordées d'arbres et les chemins de terre pour cyclistes.

## Qualités architecturales

L'architecture est dominée par l'espace public. L'amélioration de l'espace public mis en valeur les zone encouragé les entreprises de divers programmes et usages

## Qualités de vie sociale

NOUVEAU FLUX SOCIALE. L'intervention vise integración une zone fragmentée, en encourageant les flux de résidents et les visiteurs à l'amélioration de l'espace public. Pôle d'attaction et Pour le moins divertissement loisirs.



2  
revitalisés et des pistes cyclables et des liens vers les zones de transport publiques



3  
la construction de lieux de recyclage à la gestion des entreprises, des bars, des centres communautaires et culturels



4  
Boulevards et des rues piétonnes nouveaux sys Arbre réflecteurs verts



rues piétonnes



pistes cyclistes



centres de recyclage



de nouvelles utilisations nouveaux bâtiments nouveau FLUX SOCIALE



rues piétonnes cyclistes

centre conventions

parc public

concerts Pôle d'attaction

zone intégrée

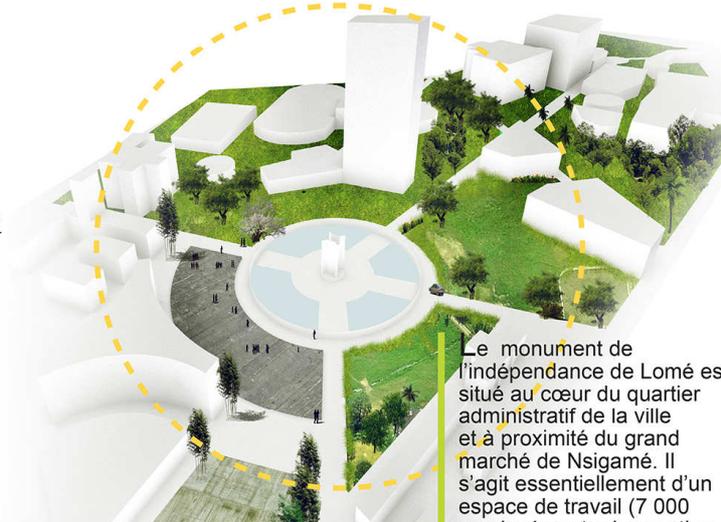
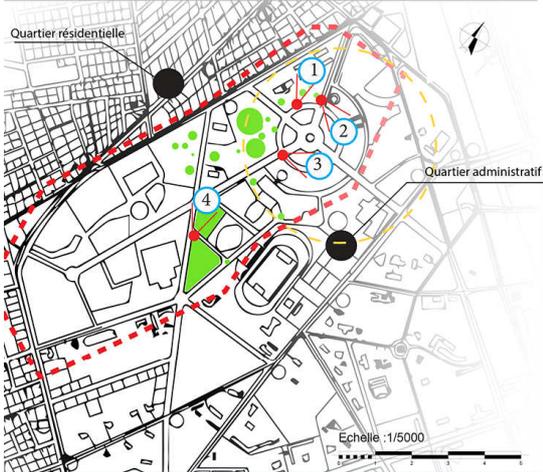


# Mention spéciale et Prix Internet du public - 300€

## Du monument de l'indépendance à la place de l'indépendance

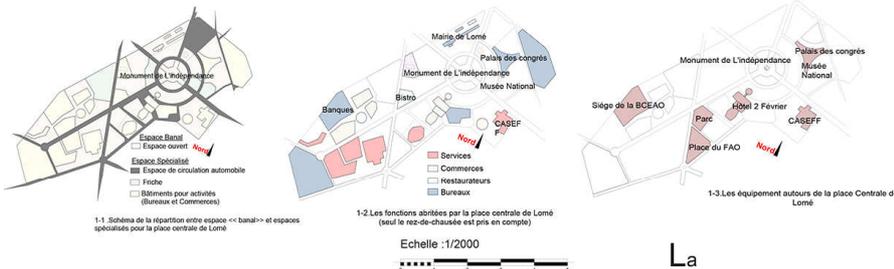


### Avant



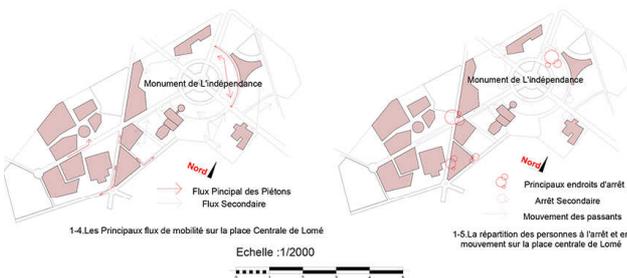
Le monument de l'indépendance de Lomé est situé au cœur du quartier administratif de la ville et à proximité du grand marché de Nsigamé. Il s'agit essentiellement d'un espace de travail (7 000 employés entre le quartier des affaires et le marché) sans aucun bâtiment d'habitation. Le quartier se diversifie néanmoins par la présence de fonctions culturelles et de loisirs.

### DISTRIBUTION SPATIALE DES FONCTIONS



La clôture autour du monument de l'indépendance crée une barrière psychologique auprès des usagers, ce qui limite la fréquentation de ce joyaux architectural.

### LA DISTRIBUTION SPATIO-TEMPORELLE des usages et des flux



La présence des friches au sein de la place renforce l'insécurité des lieux ce qui justifie la diminution de la fréquentation après 21 heures.

L'insuffisance des lieux de restauration favorise l'installation informelle des vendeuses de repas.

L'absence d'aires de repos avec mobiliers adaptés, favorise les siestes sur les bancs de la place publique.

### L'APPROPRIATION DE L'ESPACE L'utilisation de la place au cours du temps



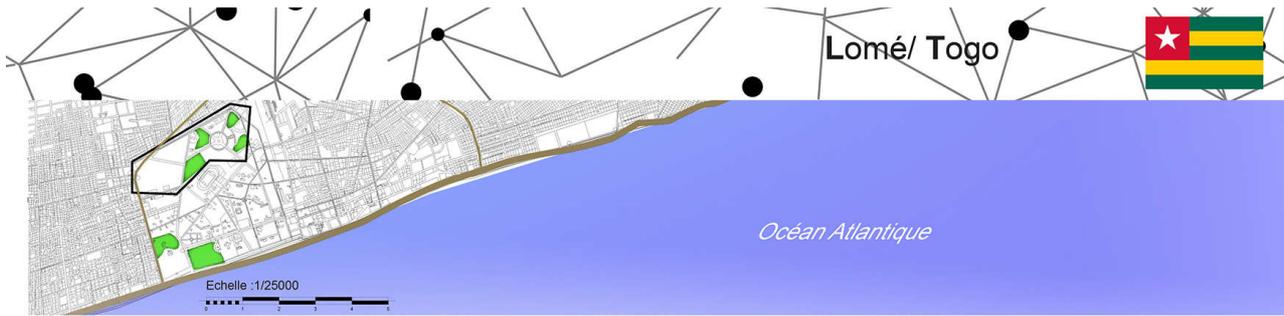
Durée et fréquence d'utilisation de la place Centrale de Lomé

Les motifs de la fréquentation de la place Centrale de Lomé

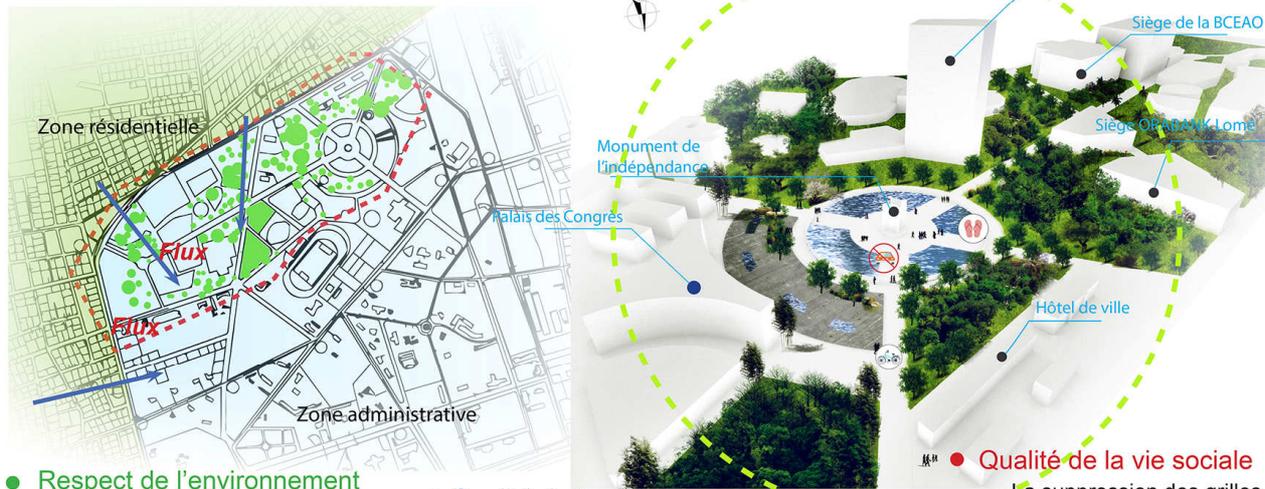
Profil socio-démographique d'un échantillon d'usager de la place Centrale de Lomé

Comptage de présence sur la place Centrale de Lomé





Après



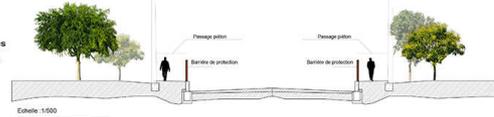
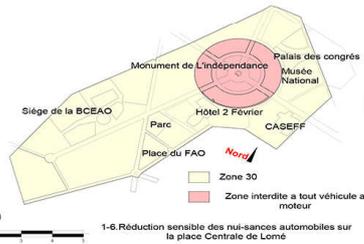
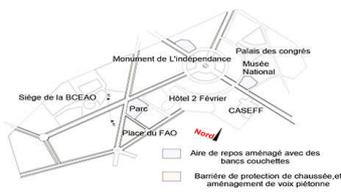
● Respect de l'environnement

Emploi de la pierre naturelle dans l'aménagement.  
 Une place entièrement libérée de la voiture.  
 Préservation du patrimoine naturel existant.  
 Reboisement puis aménagement des espaces verts.

● Qualité de l'architecture

La sobriété et la tonalité générale des matériaux de sol s'harmonisent avec les enduits de façade de l'architecture domestique de la place. La mise en lumière des lieux souligne l'architecture et l'agencement général de la place.

La suppression des grilles autour du monument de L'indépendance, la mise en «zone 30» de l'ensemble de la place, ainsi que l'interdiction des voitures au cœur de la zone, favorise le contact et les rencontres. La mise en lumière de la place favorise l'occupation de l'espace le soir par la population riveraine surtout les étudiants.



2

Un mobilier urbain a double fonction, il peut servir au besoin de couchette grâce à l'un de ses côtés surmontés.



1

La création et l'aménagement des aires de repos, contribue à la relaxation des usagers et permet aux travailleurs de déstresser aux heures de pause et en soirée après le travail.



# Conclusions

- Rencontre entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat du 1<sup>er</sup> octobre 2014
- Prix national du 27 novembre 2014
- Concours international du 28 mai 2015

# Rencontre avec les professions du cadre de vie et les services de l'Etat (1er octobre 2014)

Séminaire  
ROBERT AUZELLE  
arturbain.fr

## Professions du cadre de vie



Mme Lissarague - CNOA

Mr Landry - C.S.O.G.E.

M. Deuré - Syntec Ingén.

## Services de l'Etat



M. Lecomte - C.G.E.D.D.

M. Bertrand - D.G.A.L.N.

M. Raoul - P.U.C.A.



M. Pilorge - F.F.P.

Mme Cresci - C.V.A.

Mr. Vialettes - S.F.U.



M. Geiller - A.N.R.U.

M. Hermeline - O.N.F.

Mme Samuel - Ass. Arch.



M. Bélier - S.N.A.L.

M. Navaud - U.M.F.

M. Bouthillon - UCI FFB



M. Gaulier - Ass. Pays.

Mr. Marinos - Ministère de la Culture

Invité surprise

## L'espace public au cœur du renouvellement urbain

### Recommandations :

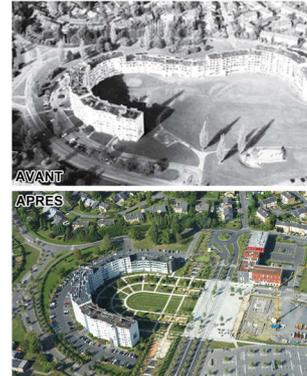
- L'espace public doit être **équitable**
- Pour réussir une opération, l'espace public et le bâti doivent être **conçus simultanément**.
- L'aménagement de l'espace public doit faire l'objet de **concertations** mais le mot « concertation » est incontestablement daté : il est nécessaire de renouveler l'approche de la participation des habitants à l'élaboration des projets
- la tendance naturelle des acteurs de l'aménagement est de mettre énormément de choses dans l'espace public : il faut laisser un peu de **place à l'informel**
- il faut **repenser les partenariats** en évitant de trop techniciser les approches.

## Prix national arturbain.fr (27 novembre 2014)

Les maires, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre ont répondu aux objectifs du Grenelle de l'environnement en présentant pour "l'espace public au cœur du renouvellement urbain" :

1/ Des opérations privilégiant à la fois le **renouvellement du bâti** et des **espaces publics**

Maubeuge



Val-de-Reuil



2/ La **liaison** des espaces publics renouvelés vers les **centre-villes** par la création ou le prolongement de **lignes de transports en commun, pistes cyclables et voies piétonnes**.

Fort-de-France



Maubeuge



3/ Des espaces publics comme **vecteurs de renouvellement urbain** de grands ensembles d'habitation

Maubeuge



Saint-Brieuc



4/ Des opérations menées **en concertation avec les habitants**

Fort-de-France



Epernay



# Concours international arturbain.fr (28 mai 2015)

Les enseignants et étudiants des équipes pluridisciplinaires internationales ont répondu à la problématique du thème pour “L'espace public au cœur du renouvellement urbain” :

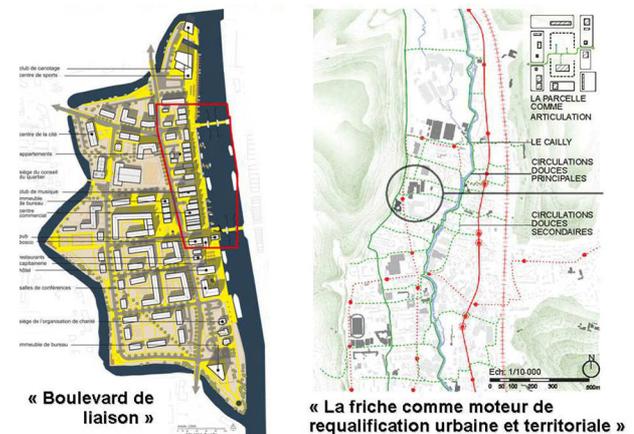
## 1/ Un renouvellement urbain créateur de nouveaux liens entre quartiers, optimisant les mobilités



## 2/ Des espaces publics aménagés et d'usage mixte, comme support du renouvellement urbain



## 3/ Des création de liaisons douces et de transports en commun pour relier les zone de renouvellement au centre-ville



## 4/ Un souci de respecter la composition historique de la ville renouvelée



« La friche comme moteur de requalification urbaine et territoriale »



« Boulevard de liaison »

# Annexes

- Articles de presse
- Bilan des activités du Séminaire Robert Auzelle en 2014
- Thème 2015 : "Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts"

## Articles de presse



[ACCUEIL](#)
[L'ATELIER](#)
[RÉALISATIONS](#)
[ACTUALITÉS](#)
[CONTACT](#)

Accueil > Actualités

# ACTUALITÉS

---

## Prix National arturbain.fr 2014

La réhabilitation et la mise en valeur de la Savane à Fort de France a reçu ce 27 /11/2014 le prix des maires et le prix internet délivrés par le Séminaire Robert Auzelle.



Mentions légales | Plan du site | Crédits

Accueil | SARIA en Europe | Plan du site | Chercher 


SARIA Industries

[Profil](#)
[Expertises](#)
[Développement durable](#)
[Actualités](#)
[Téléchargement](#)
[Carrière](#)
[Contact](#)

---

+
Actualités

### CLICHY, rue Martre - La palissade éphémère primée

01.01.2015, "Tranche de ville", oeuvre éphémère de Gilles Brusset, est installée rue Martre à Clichy depuis octobre 2013. Cette réalisation masque une friche en attente d'aménagement. Une distinction remise par l'association « séminaire Robert Auzelle », qui regroupe des experts de l'art urbain et du cadre de vie. Cette réalisation a été financée par deux entreprises situées à proximité : Saria Industries, qui lui fait face, et L'Oréal.

[-< retour vers Accueil](#)

# Inventer l'espace public avec ses habitants

« L'espace public au cœur du renouvellement urbain », tel était le thème de rencontres organisées par le séminaire Robert Auzelle.

**D**ésormais traditionnelles, les rencontres des professions du cadre de vie et des services de l'Etat permettent de confronter les expériences et les attentes des professionnels (géomètres-experts, architectes, urbanistes, économistes de la construction...) et des différents services de l'Etat impliqués dans la chaîne de l'aménagement urbain. On notait par exemple la présence d'Alain Lecomte, du Conseil général de l'environnement et du développement durable et de Jean-Marc Michel, directeur de la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature. Ce dernier a rappelé que l'espace urbain permet une relance du BTP ; il est à ce titre un facteur de croissance. L'espace public, quant à lui, est l'occasion de réconcilier la ville avec ses habitants, mais le processus de renouvellement, attractif au financement privé, doit rester en phase avec les habitants.

Pour Robert-Max Antoni, président du séminaire Robert Auzelle<sup>(1)</sup>, organisateur de la manifestation, il y a une importance croissante de l'expression des habitants dans la gouvernance locale. Notamment dans les plans locaux d'urbanisme, pour une mise en réseau de circulations douces en lien avec la trame verte et bleue

au niveau intercommunal. Il a souligné le rôle des professions du cadre de vie comme autorité morale et technique pour produire des espaces publics de qualité en coresponsabilité avec les élus. Guillaume Bouthillon, délégué Ile-de-France de l'Union des constructeurs immobiliers (UCI) a fait part de son expérience des opérations Anru<sup>(2)</sup> et des écoquartiers. « *Même si les clients expriment une attente forte sur l'environnement, c'est le bâti qui prime: le besoin primordial de tous est d'avoir un toit.* » Il déplore pour sa part le temps trop long pour réaliser les projets, en particulier du fait de l'instabilité juridique créée par l'évolution incessante des documents d'urbanisme. « *Il faut éviter de figer l'espace public en anticipant trop sur les voiries, comme l'abandon de certaines Zac le met malheureusement en évidence* », soulignait Marie-Christine Lissarague, déléguée du Conseil national de l'Ordre des architectes.

## Concertation adaptée

Mais devons-nous parler d'« espace public » ou d'« espace ouvert au public » ? telle était la question posée par Emmanuel Raoul, secrétaire permanent du Plan urbanisme construction et architecture (Puca), en relevant que « *la distance est parfois grande entre les idées qui ont guidé la conception des espaces publics et les usages qui en sont faits* ». Yves Pilorgue, vice-président de la Fédération française des paysages, remarquait à ce sujet que les jeunes générations pratiquent la ville au quotidien et n'ont plus recours aux échappatoires de leurs aînés (campagne, mer, montage en week-end). Les usages

se diversifient et les habitants font désormais du tourisme dans leur propre ville, relevait Fabienne Cresci, vice-présidente du Club ville-aménagement, au nom de la maîtrise d'ouvrage urbaine.

L'Ordre des géomètres-experts (OGE) était représenté par Jean-Cédric Landry, qui a rappelé que « *les géomètres-experts interviennent tant sur l'aménagement de l'espace public que dans les problématiques du renouvellement urbain. La qualité de l'espace public dans les projets de régénération urbaine est un sujet central et composite qui nécessite la mobilisation transversale des professionnels et des pouvoirs publics* ».

Des travaux sont actuellement en cours sur la contractualisation en urbanisme. Ils ont pour objectif de développer des dispositions basées sur des logiques de projet et d'objectifs plutôt que sur des applications de la règle « a priori ». Ce type d'approche trouve particulièrement son sens dans les opérations complexes de renouvellement urbain. L'OGE participe également aux réflexions sur les associations foncières urbaines (Afu) qui permettent de concevoir des aménagements en s'affranchissant des trames foncières pour définir les trames de projet. A l'image de la conclusion de Jean-Cédric Landry, selon laquelle « *une gouvernance efficace nécessite une concertation adaptée* », tous les intervenants étaient d'accord pour insister sur la nécessité d'intégrer tous les usages faits de la ville par ses habitants dans tous les projets d'aménagement. ■

(1) Association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'art urbain.

(2) Agence nationale pour la rénovation urbaine.

## PROFESSIONS / Prix arturbain.fr

L'espace public au cœur du renouvellement urbain était le thème de l'année 2014. Fort-de-France a remporté le prix des maires.

« **L'**excellence n'est pas réservée aux métropoles », a souligné la ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité Sylvia Pinel, dans une intervention vidéo en ouverture de la traditionnelle remise du prix arturbain.fr organisée le 27 novembre 2014 par le Séminaire Robert Auzelle (SRA). Une manière de saluer le travail du Séminaire, qui cherche en particulier à valoriser les initiatives des villes petites et moyennes et des communes rurales pour la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement. Robert-Max Antoni, président-fondateur, ne manque jamais de rappeler ce triptyque qui

fonde l'attitude « Art urbain » depuis la création du Séminaire en 1984. En 2014, le thème de travail commun à la rencontre des professions du cadre de vie et des services de l'État tenue le 1<sup>er</sup> octobre, au prix arturbain.fr et au concours international (dont les résultats seront présentés le 28 mai prochain), était « l'espace public au cœur du renouvellement urbain ». Un thème choisi dans le cadre du partenariat avec la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN/MLETR).

### DES OPÉRATIONS ANRU

Parmi les quinze candidatures reçues, le Séminaire a sélectionné six opérations exemplaires, s'inscrivant pour la plupart dans le cadre du programme financé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Le jury, composé par les six maires eux-mêmes, a désigné par un vote à distance le Prix des maires qui a récompensé la « Réhabilitation et mise en valeur de la Savane » à Fort-de-France (Martinique). Une réalisation présentée avec poésie par Patricia Lidar, adjointe au maire, qui a redonné vie à un jardin botanique de 4,5 ha situé au cœur de la ville

(90 300 habitants) et devenu un parc urbain symbolique d'un art de vivre foyalais. Cette opération a également été saluée par le Prix « internet » (vote des internautes).

La mention « qualité architecturale » a été attribuée à « L'espace public comme support de vivre en Sambre », restructuration lourde du quartier d'habitat social de l'Épinette à Maubeuge (59).

La mention « qualité de la vie sociale » est allée au « Quartier Europe, raconter un nouvel art de vivre ensemble », rénovation d'une cité HLM à Saint-Brieuc (22). Sa présentation a été saluée par le Prix du public, attribué à la meilleure communication.

La mention « respect de l'environnement » a récompensé « Le Parc Nelson Mandela, entre ville et vignoble » créé sur l'espace libéré par des démolitions (500) dans un quartier sensible de la ville d'Epernay (51), très stigmatisé jusqu'alors.

Enfin, deux opérations ont été mentionnées : « Cœur de ville » de La Grand Combe, restructuration du centre de cette commune du Gard de 5 000 habitants ; « Quartier du Pas des Heures, renouer avec le sol naturel », ambitieux projet ANRU dans la ville nouvelle de Val-de-Reuil (76).

Hors concours, le SRA a également retenu une démarche originale de la Ville de Clichy-la-Garenne (92) : une sculpture éphémère intitulée « tranches de ville » réalisée par Gilles Brusset sur une friche urbaine<sup>1</sup>, sous la forme de 19 panneaux de bois peints en blanc, qui remplacent avantageusement les traditionnelles palissades en tôle grise. / A. L.

<sup>1</sup> Initiative de l'aménageur, la Semercli, société d'économie mixte d'équipement et de rénovation de la ville de Clichy-la-Garenne.



Animation de la Savane, à Fort-de-France

### Les bourses de l'Art urbain

Le 27 novembre 2014, le Séminaire a décerné, avec le soutien du Crédit mutuel et de Mobil Concepts, deux de ses mécènes, cinq bourses de 500 euros à de jeunes professionnels titulaires de mentions « très bien » à leurs projets de fin d'études (PFE) du cycle de master.

**Manon Bublot** – École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Marseille.

**Thomas Bourdaux** – ENSA de Nantes.

**Elsa Escobedo** – École supérieure d'arts appliqués Boule.

**Lena Kainz** – ENSA de Normandie.

**Caterina Vetrugno**, École spéciale d'architecture – pour une proposition très remarquée concernant le cimetière du Père Lachaise à Paris. Baptisée « Entre la voie et la mort, récit d'une promenade sur la limite », elle s'articule en onze projets reliés par un parcours. Pour la conceptrice, il s'agit d'« intégrer la nécropole dans la métropole pour maintenir l'envie d'un lieu dédié aux morts ».

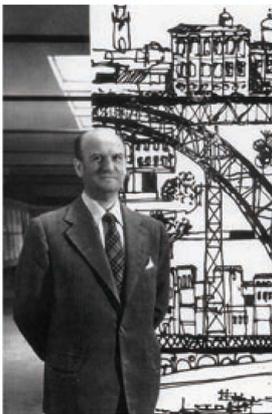
### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)



Vue aérienne de Fort-de-France, avec l'espace de la Savane au cœur de la ville

### 30 ANS, ET APRÈS ?



Robert Auzelle

Le 29 janvier 2015, lors d'une cérémonie, marquant l'anniversaire de la création du Séminaire Robert Auzelle (SRA) en 1984, Robert-Max Antoni et Aude Vaspert ont présenté trente années de promotion de l'art urbain et de l'éthique

du cadre de vie. Depuis 1984, « espace public » est le maître mot qui conduit l'enseignement du SRA. Un diaporama sonore « 25 ans déjà » en a rappelé les principes étapes. Les faits marquants depuis 2010 ont été ensuite exposés, dont, en 2013, la commémoration du centenaire de la naissance de Robert Auzelle<sup>1</sup>, avec l'hommage de Cécile Duflot, alors ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, et en 2014 le message de soutien de la nouvelle ministre Sylvia Pinel. Comme l'a souligné Robert-Max Antoni, « la tenue continue de 200 conseils d'administration et de 30 assemblées générales atteste la durabilité du SRA ». Avant de rappeler les différentes initiatives à son actif. Les Dossiers, véritables outils pédagogiques, tels *Le Vocabulaire français de l'art urbain* et *Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie* ainsi

que les documents comme « *La place publique, lieu de vie sociale* », « *Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?* » ou « *Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature* ». Le site [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) qui constitue la mémoire transmissible d'une époque, et une banque de données présentant les Dossiers, des vidéos, des articles et les actes des trois manifestations annuelles (la Rencontre avec les professions, le Prix national, le Concours international). Les soutiens, qui prennent différentes formes : dons et cotisations des mécènes, sociétés, villes, professions, écoles ; conventions de partenariat avec les ministères du Logement et de la Culture ; relations suivies avec certains journalistes, vecteurs de « l'attitude art urbain » ; participation des bénévoles,

professionnels et étudiants au montage des manifestations ; fonds dédié aux Bourses avec le Crédit mutuel, mobilConcept, Adpi et AMOPA<sup>2</sup>. En conclusion, Robert-Max Antoni a appelé à se mobiliser pour réussir les trois manifestations publiques, développer le partenariat et le mécénat ; diffuser les dossiers pédagogiques et l'enseignement par Internet et surtout sensibiliser à l'éthique du cadre de vie les jeunes professionnels, futurs responsables de notre espace de vie. En 2015, le thème fédérateur de l'activité du Séminaire Robert Auzelle s'intitule « Pour un espace public heureux », un beau programme pour des temps parfois difficiles...

<sup>1</sup> Cf. *Urbanisme*, n° 392, printemps 2014.

<sup>2</sup> Association des membres de l'ordre des Palmes académiques.

ACTUALITÉS SPORTS MA VILLE CULTURE & LOISIRS LE PARISIEN TV PHOTOS PARTICIPEZ ! LA PARISIENNE ÉTUDIANT PRATIQUE ABONNÉS

Toute l'actualité: 22 Juin 2015, mis à jour à 21h49

Rechercher sur le site  OK

**Le Parisien**

MON COMPTE Inscrivez-vous

Abonnez-vous : à partir de 1€

À SUIVRE Question du jour Atlaoui Dette grecque Sarkozy et la «fuite d'eau» Les Bleues

JOURNAUX LE MAGAZINE LE CLUB ABONNEMENTS MON COMPTE PRIVILÈGES

INFOS ABONNÉS 0 811 875 656

Les articles: Le Fait du jour L'actualité Sports Vie pratique Loisirs & spectacles Les indiscrets Infos locales

ABONNÉS | ARTICLES EXCLUSIFS | INFOS LOCALES | 92- HAUTS-DE-SEINE

## La palissade éphémère primée

Le Parisien | 11 Déc. 2014, 07h00

Partager 0 Tweeter 1 8+1 1

**A**  
**A**  
**📄**  
**🔍**  
**📱**

C'est une récompense hors catégorie mais une récompense quand même. La ville de Clichy vient d'obtenir un prix pour « Tranche de ville », sa palissade artistique installée depuis octobre 2013 rue Martre, dans le quartier d'entrée de ville. Une distinction remise par l'association « séminaire Robert Auzelle », qui regroupe des experts de l'art urbain et du cadre de vie.

Si l'œuvre, signée Gilles Brusset, a été considérée comme « hors concours », c'est de par son aspect éphémère. Le collègue de spécialistes a néanmoins tenu à récompenser l'originalité de la démarche. Car le but de cette palissade est d'habiller une friche dont l'aménagement ne pouvait débiter que quatre années plus tard, en attendant la démolition d'autres bâtiments voisins. « Le résultat répond parfaitement aux attentes puisque quatorze mois après son installation, l'œuvre n'a subi aucune dégradation et suscite la curiosité, notamment des riverains », souligne la municipalité. Cette réalisation a été financée par deux entreprises situées à proximité : L'Oréal et Saria.

> Venez débattre et poser vos questions sur nos forums !

Feuilleter

LE PARISIEN AJOURD'HUI EN FRANCE  
75 77N 77S 78 81 82 83 84 85 80

75 - Paris

0,99€

LES SUPPLÉMENTS LE PARISIEN

MAGAZINE ÉCONOMIE LA PARISIENNE

0,99€ OFFERT OFFERT



**La Maison Abordable**

Assistance à l'Accession Abordable pour les secteurs publics et privés

- ▶ La Maison Abordable ® ?
- ▶ Nos maisons
- ▶ Nos projets
- ▶ Espace pro

Trouver un **constructeur** La Maison Abordable ®



**La Maison Abordable®,**  
une nouvelle **conception**  
de l'**habitat** individuel

Newsletter

éco-village  
maison individuelle  
bailleurs sociaux  
constructeur maisons  
maison passive

Accueil
Vidéos
Presse
Partenaires
Témoignages
Contact

> [La Maison Abordable](#) > [Les articles de presse](#) > Séminaire Robert-Auzelle 2014 " L'espace public au coeur du renouvellement urbain"

### Séminaire Robert-Auzelle 2014 " L'espace public au coeur du renouvellement urbain"



Pascal NAVAUD, Président du réseau La Maison Abordable a participé le 1er octobre au **Séminaire Robert-Auzelle 2014** : Rencontre professionnelle sur le thème " **L'espace public au coeur du renouvellement urbain**".

Repenser les territoires de l'agglomération, faciliter l'accès aux équipements et services publics, ré-inventer l'espace urbain font partie des thèmes abordés lors de cette rencontre.

[Consultez le communiqué de presse pour plus d'informations](#)

Accueil | [SARIA en Europe](#) | [Plan du site](#) | Chercher 


SARIA Industries

Profil
Expertises
Développement durable
Actualités
Téléchargement
Carrière
Contact

■ **Actualités**

### CLICHY, rue Martre - La palissade éphémère primée

01.01.2016, "Tranche de ville", oeuvre éphémère de Gilles Brusset, est installée rue Martre à Clichy depuis octobre 2013. Cette réalisation masque une friche en attente d'aménagement. Une distinction remise par l'association « séminaire Robert Auzelle », qui regroupe des experts de l'art urbain et du cadre de vie. Cette réalisation a été financée par deux entreprises situées à proximité : Saria Industries, qui lui fait face, et L'Oréal.

[← retour vers Accueil](#)

## CONCOURS

### Le Prix national arturbain.fr

Depuis 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose tous les ans un nouveau thème de réflexion sur le développement durable. Durant l'année, les professions du cadre de vie établissent des recommandations sur ce thème tandis que le Prix national de l'art urbain distingue des réalisations exemplaires s'y rapportant.

Maîtres d'ouvrage publics et privés et maîtres d'œuvre sont d'ores et déjà invités à se porter candidats au Prix national 2014, qui portera sur "l'espace

public au cœur du renouvellement urbain".

"Les réalisations concernées, précisent les organisateurs, seront situées, de préférence, dans les territoires des villes moyennes, des petites villes, inscrites dans une intercommunalité. Il s'agira d'"un aménagement intégré de l'espace public et du bâti ayant fait l'objet d'un renouvellement urbain".

La valorisation des espaces publics, la densité et la mesure des formes urbaines,

l'accessibilité, la sécurité, la concertation, l'adaptation à la vie du quartier et à son animation, l'encouragement aux circulations douces ainsi que tous les aspects environnementaux sont autant de critères qui seront retenus pour évaluer les projets. Les candidats doivent se faire connaître avant le 15 septembre 2014. ■ M.L.

www.arturbain.fr  
Contact : Aude Vaspart,  
tél. : 06 20 41 77 19  
vaspart.aude@numericable.fr

6 Diagonale | 191 Juillet 2014

LE MONITEUR.fr

Rechercher dans le Réseau LeMoniteur.fr



S'IDENTIFIER

S'ABONNER

L'ACTU

Architecture et  
Urbanisme

Technique et  
Construction durable

Produits et  
Matériels

Réglementation

Indices et Prix

Marchés

Emploi et  
Formations

Evénements

ERCO



Quels que soient les murs  
que vous souhaitez éclairer,

Plus d'infos >

A l'affiche

Territoires

Rénovation de la Samaritaine

Philharmonie de Paris

Réforme des marchés publics

Accueil > Architecture et Urbanisme > Aménagement du territoire > Le Séminaire Robert Auzelle fête ses 30 ans

ACTU Art urbain

## Le Séminaire Robert Auzelle fête ses 30 ans

Paysage N° 0376 - Publié le 12/02/2015

in LINKEDIN

TWITTER

FACEBOOK

GOOGLE +



Pour sa trentième année qui s'est achevée en fête le 29 janvier à Paris-La Défense, le Séminaire Robert Auzelle, toujours présidé par Robert-Marc Antoni, s'est mis au diapason de l'actualité de la rénovation urbaine : le prix de l'Art urbain, remis le 27 novembre, a récompensé quatre villes qui transforment leurs quartiers sensibles...

Vous lisez un article de la revue Paysage n° 376 du 12/02/2015

Découvrez notre offre BIM,  
des formations adaptées  
à vos métiers !

Programmes

FORMATIONS  
GROUPE MONITEUR

# Bilan d'activité du SRA en 2014

## THÈME 2014 « L'ESPACE PUBLIC AU CŒUR DU RENOUVELLEMENT URBAIN »

### Faits marquants

- 29 Janvier** Assemblée générale, et table ronde-débat animée par le PUCA sur « Reconstruire, rénover, réhabiliter, renouveler la qualité de l'espace vide public, des quartiers, des petites villes et des "bidonvilles" » .
- 28 Avril** Conférence du SRA à l'école de Chaillot pour la formation des AUE élèves. Cette conférence a fait l'objet d'un dossier et d'un diaporama sur : « de l'art urbain à l'éthique du cadre de vie »
- 22 Mai** Concours international thème 2013 : «Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités»
- 01 Octobre** Rencontre avec les organisations professionnelles du cadre de vie sur le thème 2014 : Allocution d'ouverture de Jean-Marc Michel Directeur général de la DGALN
- 27 Novembre** Prix national arturbain.fr sur le thème 2014, remise de 5 Bourses de l'art urbain  
Message filmé de Madame Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- 3 Décembre** Déménagement de l'Arche à la Tour Pascal B étage 26

#### Conventions de partenariat passées cette année:

**PUCA/SRA** Convention du 03 avril 2014 concernant la participation du PUCA à la définition du thème annuel, à la rencontre-débat faisant suite à l'AG et à la recherche de réalisations pour le Prix National.  
Le SRA valorisera les actions du PUCA dans son champ d'activité.

**Crédit Mutuel Ile de France et caisse du XV/ SRA** Convention du 13 mars 2014 subvention d'un montant de 5000 € réservée aux Bourses de l'art urbain décernées à la manifestation du 27 novembre

**ENSA Saint-Etienne/SRA** Convention de partenariat pédagogique du 28 mai 2014

**ENSA de Normandie/SRA** Convention de partenariat pédagogique du 6 juin 2014

**Direction Générale des Patrimoines, Service de l'Architecture / SRA** convention du 6 Novembre 2014 définissant les relations de partenariat entre les services de l'architecture et le SRA, renouvelable jusqu'au 31/12/2017

**Office National des Forêts / SRA** convention du 29 07 2014

**Pour mémoire:** 2 Conventions avec le Ministère (Secrétariat général et DGALN)

### Composition et organisation

**Conseil d'administration** : réuni 6 fois: 13 Janvier, 29 Janvier, 03 Avril, 11 Juin, 10 Septembre, 06 Novembre.

**Bureau:** RM Antoni Président, Ch Levasseur V/Pdt, F. Le Doré V/Pdt, A. Lavoisier V/Pdt et Secrétaire, J-H Bord Trésorier.

**Membres:** E. Berger, JP. Decourcelle, A. Delli Ponti, Ch. Deuré, Y. Josse- Auzelle, Y. Malfilatre, A. Marinos, L. Moutard, A Naman, F. Oriol, R. Peylet, A. Vaspard. (en bleu 4 élus)

**Membrestotal: 388**, dont : pers. phys. 45 / sociétés. 61 y compris 5 Mécènes, enseignants (25+15=40) étudiants (197+45=242)

### Budget 2014 (sous réserve du rapport de l'expert comptable)

**Recettes: 50158 €** Mécénat 13950€ (mobilConcepts 5000 €/ ADPi 3500 €/ Crédit Mutuel 5000€/Amopa 450€/ SOFECA)  
Cotisations (soc et pers. Phys ) 25530 €, Produits financiers 10678 €, ( année n-1)

**Dépenses: 48155€** Fonctionnement 9414 € Assistance technique (consultant 13009 web 12260 )=25269 €/Bourses 6406 €, Représentation et Communication 7066 €.

**Résultat:** 50158 € - 48155 € = 2003 € (pour report à nouveau )

**Compte de bénévolat** (1848 jours valorisés pour un montant de 345400 €)

**Soutien en fonctionnement du Ministère (convention Secrétariat général ) valorisé pour un montant de 190500 €**

**Compte de résultat (au 19/12) CC 3409 €/ L Bleu 45362 €/ Fonds dédié aux bourses art urbain:Tonic 400000 €**

### Manifestations publiques à l'Arche de la Défense

#### Concours international 22 et 23 Mai

Sur le thème 2013 « Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités », 83 équipes pluridisciplinaires de 12 pays ont participé, soit 25 enseignants et 197 étudiants. Après la sélection du Comité d'experts du SRA, le jury Internet des enseignants (22 votes exprimés sur 25) a examiné 19 esquisses sélectionnées et retenu 6 équipes. ADPi et mobilConcepts ont attribué 3300 € de bourses aux étudiants. Le vendredi 23 mai, auto-évaluation.

#### Rencontre avec les professions du cadre de vie 01 Octobre

Sur le thème 2014, « L'espace public au cœur du renouvellement urbain » se sont exprimés :

le CNOA, le CSOGE, Syntec ingénierie, la FFP, le Club Ville-Aménagement, la SFU, le SNAL, l'UMF, l'UCI /FFB et pour l'Etat, le CGEDD, la DGALN/PUCA, l'ANRU, l'ONF, l'Association des Architectes conseils de l'Etat, l'Association des Paysagistes - conseils de l'Etat et le Ministère de la Culture.

#### Prix national et Remise de Bourses de l'art urbain 27 Novembre

Sur le thème 2014 Présentation des 6 opérations lauréates (sur 15 candidatures) par les élus et maîtres d'oeuvre : Epernay, Fort de France, La Grande Combe, Maubeuge, Saint-Brieuc, Val de Reuil. La ville de Clichy-la-Garenne (Semercli) hors concours pour une démarche originale de sculpture éphémère réalisée par Gilles Busset avec le soutien des sociétés l'OREAL et SARIA

Présentation des meilleurs Projets de fin d'études (PFE) de Master par les jeunes professionnels (sur 45 candidatures), le jury du SRA a sélectionné 5 PFE. Remise de 5 Bourses de l'art urbain soit 2500 € par le Crédit Mutuel et mobilConcepts.

### Enseignement à distance

**Présentation nouvelle du site [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)** film de 2 minutes traduit en plusieurs langues. **Fréquentation** en augmentation.

**Rubrique Robert Auzelle** avec de nombreux téléchargements. **9 Arturbain Info. 2 CD rom** en diffusion aux enseignants

**2 Publications**, sur le Centenaire de la naissance de Robert Auzelle et sur le thème 2013, en diffusion restreinte aux membres.

**Nota:** Pour 2015, un thème, un programme d'activités, un budget prévisionnel à examiner en **AG du jeudi 29 janvier 2015.**

**Renouvellement des membres du CA: Les candidatures sont à adresser au Président avant le jeudi 22 janvier 2015**

Membres sortants : RM. Antoni, JP. Decourcelle, A. Delli Ponti, CH. Harles. Levasseur, Y. Josse-Auzelle, Y. Malfilatre, A. Naman.

## Thème de réflexion 2015

### Pour un espace public heureux Mis en valeur par la lumière et les arts

Dans « La poétique de l'espace » (éd. PUF, 1970, p17), le philosophe français Gaston Bachelard, introduit son ouvrage en indiquant: *nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux (...) l'espace saisi par l'imagination ne peut rester indifférent, (...) livré à la mesure et à la réflexion du géomètre, il est vécu* » .

Robert Auzelle, dans « Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace » (éd. Vincent et Fréal, 1962) insiste sur *l'importance du vide dans l'art urbain* ; il recommandera, par la suite, la lecture de l'ouvrage de Bachelard aux étudiants se préparant à exercer la profession d'architecte.

Nous intervenons tous, usagers, élus, professionnels, dans l'espace public entendu dans sa plus large acception. Les maîtres d'ouvrage, et les maîtres d'œuvre, partagent la responsabilité de la création de notre cadre de vie. Les habitants s'expriment de plus en plus fortement dans la gouvernance de nos conditions de vie.

Le thème proposé par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) questionne les responsables des services publics et les représentants des organismes professionnels concernés, ainsi que les élus, les professionnels du cadre de vie, les étudiants et les enseignants :

#### L' espace public peut-il être un espace heureux ?

Le respect des règles de « bonne conception » tenant compte de l'ensoleillement, de l'orientation des vents, des questions sonores....doit conduire la composition des espaces publics pour la qualité de vie de tous les habitants. Comment la lumière, les arts de la rue et le partage contribuent à créer un espace heureux.

Les « **plans lumière** », mis en place dans de nombreuses villes mettent en valeur le paysage, les monuments, l'eau et les plantations. Ils introduisent de la lisibilité dans la vie nocturne et diffusent un sentiment de sécurité dans l'espace public...

Les « **arts de la rue** », comme mode d'expression des artistes, dans la réalisation de dallages, « murs peints », fontaines, statuaire, fresques, mobilier urbain ; mais aussi, par l'affichage, les devantures des commerces et la publicité; sans oublier les événements festifs et temporaires que sont les spectacles de plein air... Tous apportent de l'urbanité et renforcent l'identité de l'espace public...

Le partage de l'espace public s'entend dans une mixité sociale où chacun participe au spectacle de la rue, en toute sécurité, et où les personnes assujetties à divers handicaps ont une facilité d'accès aux services par des aménagements appropriés de l'espace public...

Les villes petites ou moyennes et les bourgs ruraux, seront de préférence concernés.

Les propositions feront l'objet d'une présentation selon les modalités fixées par des règlements particuliers.

Les projets du Concours international et les opérations présentées pour le Prix national, prendront en compte la qualité du cadre de vie à partir des 3 critères :

qualité architecturale, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**.

Les références mentionnées sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr), et dans les dossiers du SRA : **Référentiel pour la qualité du cadre de vie** et **Vocabulaire français de l'art urbain** constituent des guides pédagogiques à consulter.

...



# L'espace public au cœur du renouvellement urbain

Dossier documentaire sur le thème de réflexion 2014  
Rencontres professionnelles, Prix National arturbain.fr  
et Concours international arturbain.fr

## | SUR L'ART URBAIN ET L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE

### ■ L'Art urbain pour les villes de demain (villes nouvelles d'Île-de-France)

2004, éd. Certu

### ■ L'Art urbain

*Dossier documentaire*

2004, éd. Certu

### ■ La place publique, lieu de vie sociale

2006, éd. Certu

### ■ Référentiel pour la qualité du cadre de vie

2007, éd. Certu

### ■ Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine

2007, éd. Certu

### ■ Composer avec la nature

2008, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

### ■ Le centre urbain et son environnement accessibles à tous

2009, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

### ■ Le Vocabulaire français de l'Art urbain

2010, éd. Certu

### ■ Valoriser les espaces vides oubliés

2010, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

### ■ Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?

2011, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

### ■ Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature

2012, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

### ■ Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

2013, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

### ■ L'espace public au cœur du renouvellement urbain

2014, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

### ■ Pour un espace public heureux

2015, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité